



Conseil d'administration

Séance plénière n° 245

20 septembre 2018

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	39

Conseil d'administration

Séance plénière n° 245

20 septembre 2018

Diffusion

- Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agence de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration

Séance plénière

Jeudi 20 septembre 2018

(de 10h00 à 13h00, Salle Sologne)

Ordre du jour

INTRODUCTION : point d'actualité - l'actualité sur les Assises de l'eau

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Règlement intérieur du conseil d'administration (amendements)

PROGRAMME

2. Adoption du projet du 11e programme d'intervention, soumis à l'avis conforme du comité de bassin du 4 octobre 2018

BUDGET

3. Prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de l'agence de l'eau
4. Demande de sur-redevance de l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5. Bilan social 2017
6. Bilan de 10 ans d'évaluation de politique publique à l'agence de l'eau
7. Elaboration du contrat d'objectifs et de performance (2019-2024)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à tous pour cette nouvelle séance du conseil d'administration qui doit nous conduire à l'adoption du projet de 11^e programme d'intervention. Un énorme travail a été accompli au préalable pour arriver à ce résultat. Je voulais d'emblée remercier tous ceux qui y ont contribué et qui nous permettent aujourd'hui d'avoir un projet, un bon compromis.

Je vous présente les excuses de :

- M. Albert, qui a donné pouvoir à M. Gandrieau ;
- M. Bertrand, qui est représenté par M. Vauclin, ingénieur appui technique ;
- Mme Bouygard, qui est représentée par Mme Moraguez ;
- Mme Chatelais, qui est représentée par Mme Devaux-Ros ;
- M. Fauchoux, qui a donné pouvoir à M. Orvain ;
- M. Gaillet, qui est représenté par Mme Millot, DRAAF adjointe ;
- Mme Gauthier, qui est représentée par M. Hervouet, délégué de rivages adjoint ;
- M. Gérard ;
- M. Greliche, qui a donné pouvoir à Mme Chatelais, représentée par Mme Devaux-Ros, chargée de mission ;
- M. Lucaud ;
- M. Mordacq, qui a donné pouvoir à Mme Gauthier, représentée par M. Hervouet ;
- M. Navez, qui est représenté par Mme Ferry, chef de la division « eau » de la Dreal Bretagne ;
- M. Noyau ;
- M. Sellier, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Specq.

Mme Soussan-Coantic est représentée par Mme Pambrun.

Depuis notre dernière réunion, un certain nombre d'événements ont eu lieu :

- le 15 juin à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : signature d'un avenant au contrat territorial pour restaurer et préserver la Coise et ses affluents, en présence de Jean-Pierre Morvan, délégué Allier-Loire amont, et de M. Frechet, président de la CLE du Sage Loire en Rhône-Alpes et administrateur de l'agence ;
- le 4 juillet à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire) : signature du second avenant du contrat territorial de l'Arroux 2015-2019 (Saône-et-Loire et Côte-d'Or), en présence de Jean-Pierre Morvan, délégué Allier-Loire amont ;
- le 17 juillet à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : inauguration du premier bassin de stockage-restitution des eaux usées, en présence d'Olivier Siméon, chargé d'intervention à la délégation Allier-Loire amont ;
- le 20 juillet, au bord de la rivière Saint-Germain Laval (Loire) : signature du contrat territorial du bassin versant de l'Aix, en présence de Jean-Pierre Morvan, délégué Allier-Loire amont ;
- le 8 septembre à Romilly-sur-Aigre (Eure-et-Loir) : inauguration d'une opération d'aménagement d'un seuil, en présence de Martin Gutton et de Nicolas-Gérard Camphuis, délégué Loire moyenne, et de la préfète d'Eure-et-Loir, Sophie Brocas.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le processus de dématérialisation des dossiers nous permet d'éviter de générer, puis de jeter des kilos de papier à chaque session. Il s'agit de trouver des solutions pour limiter notre empreinte écologique.

M. GUTTON :

Nous avançons vers la dématérialisation mais de façon progressive avec votre aval. Il s'agit de vous permettre de travailler dans les meilleures conditions tout en ayant effectivement cet objectif de réduction de la consommation et du transport de papier. Il y a à la fois la reprographie et la transmission par voie postale. Certains administrateurs nous font valoir qu'il leur faut une armoire entière et que tout cela finit ensuite dans des bennes de récupération de papier. Nous voulons nous recentrer sur les véritables besoins.

Aujourd'hui, les invitations aux réunions de bureau du conseil ne sont adressées que par mail. Nous n'avons pas eu de retour négatif. Par conséquent, nous vous proposons de généraliser ce type d'invitation dématérialisée.

Par ailleurs, le délai d'invitation est actuellement de trois semaines. Nous souhaitons rester sur ce délai dans le cas général tout en prévoyant, comme cela existe d'ailleurs dans d'autres agences de l'eau, que la présidente puisse le cas échéant vous inviter dans un délai plus court.

A propos de la dématérialisation des dossiers eux-mêmes, nous avons validé le principe de les mettre en ligne quinze jours avant la date de réunion – cela a été une véritable simplification pour les services de l'agence, ce qui est extrêmement positif – puis nous vous les adressons ensuite sous format « papier ».

Maintenant, nous souhaitons aller plus loin dans la dématérialisation et que le papier devienne une exception pour les administrateurs qui souhaitent continuer à recevoir ce document. En même temps, nous travaillons à la refonte de l'extranet pour le rendre plus convivial. Nous proposerons ensuite, si tout le monde est d'accord, de supprimer complètement toute transmission « papier », quitte à garder la possibilité d'avoir des exemplaires en rentrant dans la salle pour ceux qui le demanderaient.

Nous sommes en train de refondre le site extranet. Aujourd'hui, tout vous est présenté sous un format unique PDF. Ce sont des documents très longs et qui ne sont pas forcément très faciles à consulter. L'idée à terme, c'est d'avoir un outil plus convivial, qui scinde les différents points de l'ordre du jour et qui permet à l'administrateur d'aller directement sur la partie qui l'intéresse tout particulièrement ou qu'il souhaite approfondir.

Une petite enquête avait été menée l'année dernière. Ces propositions répondent à une partie des observations qui avaient été faites. En général, les administrateurs sont amenés à utiliser l'extranet plus fréquemment que les membres du comité de bassin. Marion Robiliard propose de faire une démonstration de l'extranet l'après-midi de la séance du comité de bassin du 28 novembre, sachant que le nouvel extranet devrait être en production à la fin de l'année 2019. Je reste prudent parce qu'avec ce type d'outil, nous avons souvent des décalages. A ce moment-là, nous ferons une campagne de présentation pour généraliser véritablement son utilisation.

L'équipe du secrétariat des instances de bassin est à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Nous vous proposons en l'occurrence de modifier le règlement intérieur pour aller dans le sens de la présentation que je viens de faire.

M. FAUCONNIER :

Il faut effectivement aller de l'avant avec la dématérialisation et l'utilisation de l'extranet. Néanmoins, en tant que participant à d'autres organisations de ce type, je souhaite faire une recommandation qui est de joindre les PDF associés au moment d'envoyer les mails d'information de réunion. Quand nous sommes en déplacement, ce n'est pas toujours possible d'aller sur l'extranet pour chercher les liens.

Ensuite, vous soumettez la possibilité de réduire le délai d'invitation pour l'organisation des réunions. Je suggérerais plutôt d'avoir un délai de prévenance supérieur de l'ordre de quatre semaines dans la majorité des cas. Certes, il peut y avoir des exceptions, des modifications pouvant intervenir. Les agendas sont toujours tellement remplis que ce n'est pas toujours facile de programmer au dernier moment.

M. GUTTON :

Étant souvent itinérant dans un bassin très large, il m'arrive de faire remarquer à mes collaborateurs qu'ils mettent un lien auquel je ne peux pas accéder de l'extérieur. Puis, nous avons parfois des documents qui sont très lourds. Nous allons regarder précisément ce point.

A propos de l'avancement des délais d'invitation, je suis sensible à votre observation. En réalité, un agenda annuel, qui est défini très tôt, est disponible sur l'extranet. Je veille à ce qu'il ne se modifie pas, sauf empêchement de la présidente du conseil d'administration, du président du comité de bassin ou d'un président de commission qui demande à changer une date. Cependant, vous reconnaîtrez que c'est extrêmement rare. Les présidents d'instance veillent à respecter le calendrier.

Je pense que le délai de trois semaines est raisonnable. La proposition de raccourcir le délai serait exceptionnelle. D'ailleurs, cela s'est produit quand il nous est arrivé de faire des conseils d'administration supplémentaires pour le vote du budget. Dans les faits, nous avons dû raccourcir un peu les délais de prévenance.

Il n'y a pas de volonté de bouleverser de façon permanente nos agendas. Nous restons sur le cadrage fixé une fois pour toutes en début d'année. Ensuite, les modifications doivent rester une exception. Nous allons étudier le sujet de la transmission de document PDF joint.

M. BRUGIERE :

La connexion à partir d'un réseau d'entreprise n'est pas évidente avec des pare-feux dans tous les sens. Par ailleurs, l'accès à des sites externes devient compliqué avec le téléphone.

M. GUTTON :

Ce que nous pouvons essayer de faire avec le prochain extranet, c'est d'identifier les pièces qui peuvent être jointes au mail, puis de laisser les annexes sur le site. Effectivement, ce n'est pas facile sur un petit écran de téléphone.

M. TAUFFLIEB :

Il faut conserver la possibilité de la demande de documents « papier ». Je note que c'est dans le règlement intérieur. Toutes les structures dans cette salle ou en comité de bassin, notamment dans les commissions ne sont pas dans des organisations leur permettant d'imprimer 500 pages. Ensuite, la consultation n'est pas toujours simple parce qu'il faut conserver les documents sur une clé USB éventuellement, puis amener un ordinateur portable pour les voir sur l'écran. Par conséquent, il faut garder ce format « papier » à titre exceptionnel ou à la demande de l'administrateur ou du membre du comité de bassin. C'est important parce qu'il y a des éléments « papier » qui sont importants. Toucher le papier, c'est toujours agréable. Puis, la représentation « bois » incite aussi à la consommation du papier.

Mme la Présidente :

S'agit-il de papier recyclé ?

M. GUTTON :

Une bonne partie de notre papier est constituée de papier recyclé. Pour faire un bon papier, il faut du vieux papier. Le débouché des bois d'éclaircie, c'est le papier. Les forestiers apprécient effectivement que nous consommons un peu de papier.

M. BOISNEAU :

Je suis d'accord avec les propos précédents. Quand je fais une analyse des documents fournis, bien souvent, je n'arrête pas d'aller d'une page à l'autre, d'un tableau à un texte. Je regarde les cartes, puis je reviens. Quand je suis dans le train en venant ici, la consultation est assez facile parce qu'avec le document « papier », j'ai tous les éléments sous la main. Je corne la page, je mets des annotations, puis j'y reviens. Sous format PDF dans un ordinateur, le même exercice

devient beaucoup plus compliqué. Certes, il faut économiser le papier. Toutefois, sur le plan pratique, je serais quand même obligé d'imprimer un certain nombre de pages sinon je ne vais pas réussir à avoir une analyse assez rapide et efficace, puis faire les remarques qu'il faut au bon moment.

M. ORVAIN :

Ma remarque s'inscrit dans la prolongation de la discussion, sans être directement liée au règlement intérieur. Je pose la question de l'outil mis à disposition, pour ceux qui n'en disposeraient pas encore, pour pouvoir lire correctement les documents. En tant que conseiller régional, la Région me fournit un outil qui fait office de bureau. J'ai tout dedans. En revanche, ma seule difficulté, c'est l'accès à Internet qui n'est pas possible sur certains territoires. Je peux travailler à partir de cet outil. En mode « tactile », c'est pratique pour changer de page, puis revenir. Il faut trouver une astuce pour que chacun puisse y accéder, sachant que l'outil reste la propriété de l'agence de l'eau. Il s'agit de réfléchir jusqu'au bout en matière de dématérialisation, d'aller jusqu'à la fourniture, puis à la formation à l'usage de cet outil.

Mme la Présidente :

Une tablette a été fournie à l'Assemblée nationale également. Néanmoins, la question se pose de la pertinence de fournir une tablette pour chaque type d'instance (conseil régional, agence de l'eau, etc.). Concernant les convocations, c'est clair, il n'y a pas de souci. En revanche, pour les documents, il faut affiner un peu le sujet, sachant qu'une solution n'est pas forcément valable pour tout le monde. Il faut adapter.

M. GUTTON :

Je retiens que vraisemblablement, malgré la mise en place du nouvel extranet, le besoin de papier reste avéré pour certains d'entre vous. Actuellement, il est marqué à la page 7 de vos dossiers : « Un exemplaire papier peut leur être adressé par voie postale sur demande expresse de leur part ». Ainsi, le secrétariat des instances de bassin interrogera chacun d'entre vous pour savoir si vous vous inscrivez dans la dématérialisation totale ou si vous souhaitez continuer à recevoir les documents au format « papier ». Vos choix resteront confidentiels. Nous proposerions également, pour ceux qui en feraient la demande, de trouver le dossier en arrivant en salle plutôt que de le recevoir par courrier.

M. BRUGIERE :

Je suggérerais une version de PDF qui permet de faire des recherches par mot-clé plutôt que la version basique.

M. GUTTON :

En réalité, il existe des outils autres que le PDF qui sont beaucoup plus ludiques en matière de lecture de document. Dans la version de l'extranet à venir, c'est le type d'outil que nous devrions avoir, qui vous permettra de lire les documents beaucoup plus facilement. Puis, nous avons pris l'engagement d'essayer de faire des documents plus courts. C'est difficile sur le 11^e programme mais cela commence à se voir dans les commissions du comité de bassin. Cela permet d'éviter d'avoir des pavés énormes qui ne sont pas véritablement lisibles sur un écran.

Mme la Présidente :

Je vous propose de voter sur la délibération qui est à la page 8 de votre document concernant ce point de modification des articles 10 et 11 du règlement intérieur. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Modification du règlement intérieur du conseil d'administration – Dématérialisation des dossiers et délai de transmission.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-95 du 20 septembre 2018.

ADOPTION DU 11E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous arrivons presque au bout de ce long processus. Le conseil d'administration doit adopter trois délibérations à l'issue du débat concernant le 11^e programme d'intervention.

Les commissions Programme et Budget et finances ont travaillé conjointement avec la commission Finances et programmation du comité de bassin depuis juin 2017. Ce travail a nécessité plus d'un an de préparation, onze réunions, dont huit en 2018. Nous avons eu également des échanges au-delà des réunions.

Les derniers travaux ont eu lieu fin août et début septembre pour intégrer les nouvelles orientations ministérielles du 27 juillet dernier.

Un certain nombre d'événements se sont produits depuis un an. Il y a d'abord eu un cadrage budgétaire contraint qui nous a posé un certain nombre de difficultés. Ensuite, il y a eu une série d'instructions, d'abord celle du ministre Nicolas Hulot en novembre 2017, puis une autre le 27 juillet dernier à laquelle le programme a dû également se conformer et qui tombait plutôt bien dans la mesure où nos orientations allaient en ce sens.

Par ailleurs, les conclusions du volet 1 des Assises de l'eau ont été anticipées puisqu'elles ont déjà été intégrées dans le programme alors qu'elles ne faisaient pas encore l'objet d'une instruction claire. Ainsi, nous avons tenu compte des orientations des conclusions des Assises.

Je salue la qualité des travaux des trois commissions, sous le pilotage de M. Gérard, tenant compte à la fois de la contrainte budgétaire, des instructions qui se sont succédé, de la nécessité d'accélérer le mouvement pour atteindre plus rapidement l'objectif de qualité des eaux fixé par la directive-cadre européenne sur l'eau, ainsi que des contraintes qui sont amenées par le changement climatique. Un grand nombre d'éléments font que ce 11^e programme constitue une évolution assez nette par rapport à l'esprit des programmes précédents.

Il s'agit également d'un programme plus sélectif et qui n'oublie pas la solidarité avec les territoires ruraux en particulier, qui sont les plus en difficulté sur ces sujets.

Je rappelle le processus. Aujourd'hui, nous votons sur le projet que nous allons soumettre pour avis conforme au comité de bassin qui se réunit le 4 octobre prochain dans la matinée. Puis, le conseil d'administration se réunira à nouveau l'après-midi pour adopter définitivement ce 11^e programme.

Ensuite, selon une volonté des commissions de sérier un peu les sujets, il conviendra d'affiner, puis de finaliser le travail sur les fiches-actions qui sont déjà présentes dans votre dossier. Toutes ces fiches-actions seront adoptées lors du conseil d'administration du 30 octobre. Par conséquent, je vous invite au sein des commissions à regarder de près l'ensemble de ces fiches-actions qui ont déjà fait l'objet de beaucoup de travail. Elles auront une importance réelle pour la mise en œuvre de ce 11^e programme.

M. GUTTON :

C'est le premier programme que je vois s'élaborer. J'avais été présent au moment de la révision du 10^e programme, qui avait été profonde, mais je n'avais jamais assisté à l'élaboration d'un programme entier. Je souhaiterais mettre en avant quelques points.

Nous avons commencé tôt. Un premier séminaire s'est tenu le 20 avril 2017. L'actualité ainsi que les modifications importantes de la composition du conseil d'administration et du comité de bassin ont démontré que nous nous sommes lancés un peu tôt. Je salue le travail accompli par nos instances depuis le mois de janvier, période à laquelle nous avons remis l'ouvrage sur le métier. Dans un temps court, grâce à l'engagement à la fois des membres des instances et des services de l'agence de l'eau, nous sommes aujourd'hui au rendez-vous malgré des évolutions importantes. L'actualité a fait qu'il a fallu reprendre à nouveau la copie. Nous allons revenir sur la lettre de Nicolas Hulot du 27 juillet et les assises de l'eau. Malgré tout, nous devrions en principe être en mesure de respecter les échéances.

Il faudrait aussi mettre en avant une évolution assez profonde pour nous, s'agissant de ce travail conjoint du conseil d'administration et du comité de bassin, qui ne se faisait pas de la même façon par le passé. Le fait d'avoir rapproché sous la même présidence la commission du conseil d'administration et celle du comité de bassin est une bonne chose. En tout cas, cela a permis d'avancer de concert. J'espère que cela se retrouvera dans les positions du comité de bassin. Véritablement, tous les travaux se sont faits ensemble. Ces commissions travaillent également sur les fiches-actions, qui sont du ressort du conseil d'administration, mais dont la relecture s'effectue sous le regard de la commission du comité de bassin. Il existe une volonté d'un travail participatif complet.

Cela me permet de remettre en avant le rôle de chacun également. Nous avons proposé dorénavant de revenir chaque année devant le comité de bassin. Le document de cadrage a fait l'objet d'un vote conforme du comité de bassin. En revanche, les fiches-actions sont bien de la compétence du conseil d'administration qui, lui, ne peut modifier le programme que dans le respect du document de cadrage qui a fait l'objet d'un avis conforme du comité de bassin. Il a pu arriver qu'à certains moments, ces dispositions ne fussent pas tout à fait respectées.

Désormais, il est vraiment nécessaire, dans un souci de solidité juridique des décisions du conseil d'administration, que l'on veille à ce que le conseil d'administration n'empiète pas sur les compétences du comité de bassin. Ainsi, il doit revenir devant le comité de bassin pour une modification du document de cadrage ou de la maquette financière du programme.

Ainsi, nous proposons que le conseil d'administration, chaque année au printemps, puisse faire le point de l'avancement du programme et présenter au comité de bassin de fin juin-début juillet d'éventuelles propositions de modification du document de cadrage ou de la maquette financière. Ce sera un temps de rendez-vous important qui permettra également au comité de bassin de suivre chaque année l'avancement du programme et ne pas attendre trois ans au moment de l'approbation d'un programme ou de sa révision.

Comme l'a dit la présidente, nous avons fait à la fois un exercice de rupture mais en assurant une certaine continuité. Nous avons essayé de faire les deux. Je crois que nous y arrivons plutôt bien, notamment en ayant une transition sur un certain nombre de dispositifs sur les trois premières années du 11^e programme où nous annonçons la règle du jeu, ce qui permet aussi aux acteurs d'anticiper sur des arrêts de dispositif à mi-parcours.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Mme Gallien pour présenter ce projet de programme, avec l'aide des services de l'agence au besoin.

Mme GALLIEN :

J'ai la lourde tâche de suppléer l'absence de M. Gérard. L'élaboration de ce 11^e programme s'est effectuée à travers une implication très forte de l'ensemble des usagers du bassin dans leur diversité. C'est un moment-clé par l'intensité des travaux et qui va définir la politique que nous allons mener ensemble dans l'objectif de protéger en quantité et en qualité la ressource en eau. Il s'agit d'une ressource absolument vitale, d'autant plus avec tous ces changements climatiques qui s'annoncent et qui ne font plus l'objet d'aucun doute pour quasiment 100 % de la population de cette planète, dont des responsables publics et privés.

L'objectif prioritaire de ce 11^e programme est d'atteindre les objectifs du Sdage. Il nous reste encore beaucoup de travail à mener pour y arriver. Puis, il y a la nécessaire solidarité entre les territoires. Le bassin Loire-Bretagne représente 50 % des agriculteurs de France – et nous en

sommes fiers –, avec environ 28 % de zones de revitalisation rurale. En ce moment, les rapporteurs de l'Assemblée nationale font un point sur l'efficacité ou pas des zones de revitalisation rurale. Je leur ai rappelé que Nicolas Hulot avait intégré cette notion dans sa lettre de cadrage vis-à-vis des agences et qu'il fallait aussi penser, au-delà de l'exonération de charges sociales et salariales, aux espaces et aux réalités spatiales.

Par ailleurs, malgré les 60 M€ par an de dépenses en moins par rapport au 10^e programme, nous pouvons nous féliciter des efforts respectifs. Je voudrais tirer un grand coup de chapeau à M. Burlot, président du comité de bassin, puis saluer la mobilisation de tous. En effet, dans tous nos réseaux respectifs, nous avons essayé de faire bouger les lignes, notamment pour faire reconnaître que Loire-Bretagne était le bassin le plus étendu de France, qu'il y avait un enjeu fort ainsi qu'un certain nombre de critères qu'il fallait revoir à notre bénéfice. Aussi, nous avons pu obtenir 42,5 M€ par an, ce qui n'est pas négligeable.

Il y a eu effectivement douze réunions d'avril 2017 à septembre 2018. Nous avons également eu les deux lettres de cadrage du 28 novembre et du 27 juillet. Je rends hommage aux services qui ont travaillé cet été. Nous nous sommes vus fin août-début septembre pour revoir la maquette. Nous espérons que le projet de loi de finances pour 2019, qui va être présenté par les ministres au comité des finances locales la semaine prochaine, ne remettra pas en cause ce que nous avons obtenu.

Je remercie également toutes les commissions thématiques (Littoral, Communication, Milieux naturels) qui ont travaillé à l'aboutissement de ce projet.

Les deux orientations principales du 11^e programme sont : l'atteinte des objectifs environnementaux et la solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés. C'est un programme incitatif. Les taux, sur un certain nombre d'actions, restent corrects malgré une petite baisse. Nous avons des taux à 50 % et 70 %.

C'est aussi un programme sélectif puisqu'il faut être plus efficace sur certains sujets pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Nous espérons également que ce soit un programme plus lisible et plus simple parce qu'il va falloir, dès 2019 et tous autant que nous sommes, aller sur les territoires pour réaliser toutes ces actions.

C'est un programme territorialisé puisque nous faisons confiance aux organisations territoriales que sont notamment les Sage pour une concrétisation au travers des contrats territoriaux et autres.

Concernant la première lettre de cadrage de Nicolas Hulot du 28 novembre 2017 qui est déclinée dans la loi de finances, nous avons un plafond de recettes mordant fixé pour les six agences de l'eau à 2,105 milliards d'€ par an, ainsi qu'un montant de contribution aux opérateurs de l'État en forte hausse, c'est-à-dire à 297 M€ par an.

Cela se décline de la manière suivante pour le bassin Loire-Bretagne :

- un plafond de recettes à 325 M€ par an (15,45 % du plafond mordant calculé à l'échelle de la globalité des agences) ;
- un montant de contribution aux opérateurs fixé à 46,7 M€ par an ;
- un montant annuel pour les interventions de 292,5 M€ par an.

Ensuite, nous avons eu la seconde lettre de cadrage du 27 juillet 2018, avec un rééquilibrage des recettes entre agences et à notre bénéfice. En effet, nous avons la possibilité, si nous le souhaitons, de collecter 30 M€ par an sous réserve de baisser un peu moins les redevances, mais également, de porter le montant des recettes à 355 M€ par an.

Ainsi, une nouvelle clé de répartition entre les agences est établie pour la contribution aux budgets de l'AFB et de l'ONCFS. Désormais, nous ne verserions plus que 14,33 % du total des contributions, soit 43,4 M€. Le calcul de la répartition a tenu compte des critères de ruralité et de potentiel fiscal de chacune des agences. En conséquence, nous avons à répartir 42,5 M€ par an de dotation supplémentaire par rapport à notre maquette initiale. Nous passons ainsi d'un montant de 292,5 M€ à 335 M€ par an.

En même temps, quelques exigences nous sont indiquées par la lettre de cadrage. Nous ne pouvons pas faire tout à fait ce que nous voulons. Aussi, sur ces 42,5 M€, 15,4 M€ sont dédiés à la conversion à l'agriculture biologique et 5 M€ par an aux paiements pour services

environnementaux en termes d'expérimentation. En tout cas, nous en avons discuté et nous avons trouvé que c'est plutôt correct.

Il y a eu aussi des orientations opérationnelles complémentaires. Dans cette lettre de cadrage, il était indiqué que nous devions arrêter les aides à l'assainissement non collectif, puis expérimenter de nouveaux outils de paiement pour les services environnementaux.

Nous avons travaillé tous ces sujets dans les différentes commissions. Nous nous sommes réunis fin août et le 4 septembre.

Nous avons discuté de trois chapitres importants, dont les redevances. Nous avons décidé de fixer à 355 M€ par an le montant des recettes. Pour y parvenir, nous avons maintenu la suppression de la majoration de redevances « pollutions » pour les trois zones amont, ce qui fait 3 M€ en moins par an. Puis, plutôt que de baisser le taux de redevances à 0,13 € par mètre cube, ce dont nous avons discuté au tout départ de l'élaboration, nous ne baisserions que de 0,18 € à 0,15 € par mètre cube.

Sur la partie « interventions », nous avons discuté longuement de la question de l'ANC. Les collectivités étaient très inquiètes de voir disparaître dans le 11^e programme ces aides à l'assainissement non collectif. Aussi, nous avons souhaité permettre le financement de l'ANC jusqu'à mi-parcours du 11^e programme, avec une éventuelle prolongation d'un an. Nous ne pouvons pas arrêter de but en blanc le financement de l'ANC sur notre territoire. Cela nous permet de dégager 4 M€ par an que nous proposons de redistribuer dans le domaine de l'assainissement collectif en augmentant le nombre de projets que nous financerions, puis en rajoutant une majoration de 10 % sur les ZRR, dont le taux passerait ainsi de 30 à 40 %.

Nous avons également convenu que si nous obtenions un peu plus de crédits, nous ouvririons les « lignes à 1 € », ce que nous avons fait.

Ensuite, nous avons rajouté 2 M€ par an pour l'assistance technique au traitement des déjections animales et pour la résorption du phosphore sur les trois premières années du programme.

Nous avons décidé également d'augmenter un certain nombre de lignes prioritaires qui étaient largement en tension.

Par ailleurs, nous avons souhaité rééquilibrer le domaine 2 parce que dans la première maquette, c'était le domaine qui avait connu une baisse de dotation assez conséquente.

Nous proposons également de rajouter :

- pour l'assainissement domestique : 8 M€ par an ;
- pour la pollution non domestique : 500 k€ par an ;
- pour la gestion quantitative : 4 M€ par an ;
- pour les milieux aquatiques et la biodiversité : 3,5 M€ par an ;
- pour l'accompagnement des contrats et des Sage : 2 M€ par an ;
- pour les études et la recherche et développement : 1 M€ ;
- pour les réseaux de surveillance : 1 M€ par an ;
- pour la politique internationale d'intervention : 100 k€ de plus par an.

Puis, vous avez la répartition des 42,5 M€ par domaine :

- domaine 1 : + 4,1 M€ ;
- domaine 2 : + 8 M€ ;
- domaine 3 : + 30,4 M€.

Nous avons, en toute liberté, évoqué toutes les problématiques, tous les enjeux que nous devons relever sur les territoires au regard de nos responsabilités d'utilisateurs.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour cet exposé tout à fait clair. Concernant le passage du 10^e au 11^e programme, nous aborderons le sujet après l'adoption du 11^e programme parce que c'est important. Sans plus attendre, j'ouvre la discussion.

M. GOUSSET :

J'aurais une demande de correction très ponctuelle. Dans le tableau de la page 45 de notre document, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'eau d'origine domestique est indiquée à 0,13 € par mètre cube. Or, je crois que c'est 0,15 €. Pour notre vote et surtout pour le jour du comité de bassin, il faudra changer cela absolument.

Mme la Présidente :

C'est une bonne remarque. Je vous invite effectivement à signaler les éventuelles coquilles et à les faire rectifier auprès des services. Au vu du volume de ce document, une petite erreur peut toujours s'y glisser. Qui souhaite prendre la parole ?

M. DORON :

J'aurais d'abord une remarque générale concernant le calendrier. Il s'agit d'un calendrier quelque peu contraint. Cela a été rappelé avec la deuxième lettre de cadrage qui a été adressée le 27 juillet.

Puis, je voudrais surtout insister sur le fait que si nous avons tenu compte des conclusions des Assises de l'eau concernant le petit cycle, malheureusement, à l'heure où je vous parle, nous n'avons aucun élément concernant le grand cycle, ce qui est un peu préjudiciable quant aux équilibres des orientations qui doivent être fixées.

Certes, dans la lettre de cadrage de Nicolas Hulot, on voit quelques éléments poindre sur le grand cycle. Néanmoins, nous ne pouvons que regretter que le calendrier gouvernemental n'ait pas été respecté. Il faudrait aussi qu'à un moment donné, nos gouvernements se rendent compte que pour ce qui intéresse les acteurs de l'eau, travailler en flux tendu peut être très compliqué, voire même quasiment impossible si nous voulons respecter les principes fondamentaux de « l'eau paie l'eau ».

Maintenant, je vais avoir une remarque un peu plus cernée au regard des dernières informations, notamment sur l'évolution liée aux 42,5 M€ en dotation supplémentaire et leur répartition. Je voudrais revenir sur un point qui me paraît être essentiel, à savoir l'assistance à l'animation technique.

J'ai noté que nous allions, sur les trois premières années du programme, attribuer une dotation supplémentaire de 2 M€ sur l'assistance technique au traitement des déjections animales et la résorption du phosphore, ce dont je me félicite. A la limite, cela me paraît être indispensable.

Ce que je peux regretter, c'est que dans le fléchage tel qu'il nous est proposé de l'aide au fonctionnement des associations éligibles en matière d'assistance technique dans le cadre du 11^e programme, cela se réduit uniquement aux seules collectivités, notamment à la suite de l'évolution des compétences issue de la loi NOTRe et de la loi GEMAPI.

Je signale des cas particuliers qui me paraissent essentiels à relever, notamment en matière d'émergence de programmes et de maîtrises d'ouvrage à l'échelon des territoires, surtout ruraux. Je pense en particulier aux structures existantes de type ASTER (animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques). Il y a bon nombre de cellules ASTER. Elles ont permis de faire émerger des contrats territoriaux. Toutefois, force est de constater qu'un certain nombre d'ASTER ne sont pas sous compétences EPCI ou collectivités territoriales.

Certes, certaines d'entre elles ont une formation un peu originale. Je pense en particulier à la CATER (cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières) que nous avons en Normandie occidentale. Cette cellule, de par sa structuration, emporte la présence des Régions, des Départements mais aussi des structures associatives. Elles permettent également de faire émerger des maîtrises d'ouvrage. Aujourd'hui, nous allons perdre cette aide à l'animation dans le cadre du 11^e programme, ce qui me paraît particulièrement préjudiciable.

Nous pourrions nous livrer à une analyse coût-bénéfice ou une analyse de l'impact des structures préexistantes qui ne sont pas nombreuses. Je pense que nous ne serions pas les seuls dans ce cas-là. Ce serait fortement dommageable de casser un outil dans une période où l'on voit bien les difficultés qu'il y a à faire émerger la prise de compétence GEMAPI par les EPCI dans ces territoires.

M. GUTTON :

Mme Clermont-Brouillet va répondre sur la partie « Assises de l'eau ». C'est intéressant qu'elle puisse nous remettre en perspective les Assises, notamment cette deuxième étape qui était attendue et qui devait être animée par le ministre Nicolas Hulot. Certes, nous n'avons pas encore entendu M. de Rugy sur le sujet mais je ne doute pas qu'il se positionne rapidement.

Le plan biodiversité qui avait été annoncé par Nicolas Hulot au mois de juillet est pleinement intégré dans nos orientations qui, elles, datent du 27 juillet. Nous avons redoté les lignes 24 et 29 qui portent sur les contrats territoriaux, notamment les contrats territoriaux milieux aquatiques. Au total, cela fait 10,5 M€, soit le tiers des ressources nouvelles mobilisées sur ce type d'action. La conversion à l'agriculture biologique et le paiement des services environnementaux, que l'on dote également de façon importante, vont dans la même orientation. Ainsi, les moyens nouveaux disponibles aujourd'hui vont largement dans le sens des actions que vous souhaitez voir accompagnées.

Quant à la place des Départements, elle n'a pas du tout été oubliée. M. Gérard avait d'ailleurs réuni les représentants des Départements au comité de bassin pour préparer le 11^e programme. Nous prévoyons bien de poursuivre le conventionnement avec les Départements sur un certain nombre d'actions, sans doute moins dans une logique un peu automatique mais bien dans une logique de discussion avec les Départements pour voir comment les actions qu'ils portent vont répondre aux orientations du programme d'intervention. Ainsi, il y aura bien des conventions avec les Départements qui s'investissent sur les politiques portées par le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Même s'il n'y a qu'une petite fraction de la Normandie dans le bassin Loire-Bretagne, nous souhaitons que ce travail départemental s'intègre dans une démarche plus régionale de décentralisation. Les Régions prennent une place importante en matière de politique de l'eau et de la biodiversité en tant qu'autorités de gestion. Nous pouvons actuellement décliner toutes les entrées des conseils régionaux dans nos politiques. Des actions importantes sont menées en Bretagne et en Pays de la Loire. La Région Bretagne est en charge de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau. La Région des Pays de la Loire souhaite demander également cette compétence. Par conséquent, il serait important que nous travaillions avec les Départements dans un cadre plus régional. Par ailleurs, des sujets peuvent être mutualisés parfois au plan régional de façon à être plus efficaces dans les actions portées sur les territoires.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Cela fait presque un an que je suis dans cette instance en tant que commissaire du Gouvernement. Il y a véritablement un travail de qualité, sérieux mené par les différentes commissions, par le conseil d'administration et par le comité de bassin sur ce sujet, dans un contexte qui a été un peu tourmenté par des annonces successives. Je ne reviendrais pas sur l'historique global.

Le sujet du grand cycle était abordé dès le 28 novembre dans le premier courrier de Nicolas Hulot. Les travaux menés sur les différents programmes des agences ont pris en compte ces orientations. Puis, le débat et le courrier du 27 juillet, qui vous avait été promis par Sébastien Lecornu et qui est arrivé dans les temps avant fin juillet, ne remettent pas en cause ce point sur le grand cycle.

Je ne vais pas nier l'intérêt du débat et de la seconde phase des Assises de l'eau. Cependant, il est avéré que les actions menées sur le grand cycle dans le cadre des agences sont de qualité. J'ai le pressentiment que la seconde phase des Assises de l'eau ne va pas remettre en cause les orientations qui sont prises dans les agences. Puis, s'il y a des illustrations, des exemples ou de bonnes pratiques qui ressortent, il sera toujours temps d'orienter vers tel ou tel type d'action.

Effectivement, le plan biodiversité qui a été annoncé le 4 juillet va aussi dans le sens de mesures en faveur du grand cycle de l'eau. Pour moi, cette deuxième phase des Assises de l'eau ne présente ni contradiction, ni risque de remise en cause du 11^e programme.

Une question a été posée dans la présentation de Mme Gallien concernant l'aspect de fin des aides à l'ANC indiqué au courrier. La réponse se trouve dans la phrase du courrier du 27 juillet qui invitait à décliner au mieux les orientations données, en fonction des enjeux locaux des différents bassins. Ce qui est important – la présentation et le contenu des documents l'attestent – c'est que

le 11^e programme aille bien dans le sens, de pouvoir justifier à tout moment de ce principe et de limiter les actions maintenues aux territoires qui en ont le plus besoin.

Cela aurait une conséquence plutôt pour le directeur général et les services de l'agence, s'agissant d'une obligation de suivi de l'ensemble des points qui étaient mentionnés dans les différents courriers d'orientation du ministre ainsi que dans le plan biodiversité, pour être capables à tout moment d'expliquer et de communiquer sur le fait que le 11^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a suivi ces orientations et montre des résultats dans les actions qui sont menées.

Il reste encore du travail technique à mettre en œuvre concernant la capacité à mettre en place ce suivi. Ce qui compte, c'est que l'expression qui est faite dans le 11^e programme puisse ensuite se concrétiser dans des actions qui peuvent être mises en avant.

Par ailleurs, les annonces après les Assises de l'eau et les conclusions du rapport de mission IGF-CGEDD confortent les agences de l'eau dans leurs actions. Puis, la prise en compte de différents éléments a permis de collecter des recettes plus importantes sur le bassin Loire-Bretagne.

Mme SCHAEPELYNCK :

Le 4 septembre, nous avons eu une discussion autour du relèvement de la redevance « pollutions diffuses ». Ce relèvement va faire l'impasse sur certaines filières agricoles. Pendant ce temps, on va fermer les yeux sur les importations de certains produits qui vont venir d'autres pays. C'est un sujet un peu politique. Il faut avoir une cohérence dans nos politiques publiques.

Concernant l'affectation de cette redevance « pollutions diffuses », il y a un certain nombre de discussions qui laissent à penser qu'il y aurait une possibilité d'affecter une partie de ces fonds vers des actions de recherche-développement. Nous avons eu cette discussion le 4 septembre. Je ne vois pas dans le document cette possibilité. Des discussions nationales sont en cours. Faut-il occulter cette question ?

M. GANDRIEAU :

Ce n'est pas une réponse à Mme Schaepeilynck. Nous avons beaucoup travaillé pour respecter nos engagements et vous présenter un programme qui me semble cohérent. Toutefois, cela me laisse un arrière-goût amer, donc je tiens à l'exprimer.

Faire mieux et plus avec moins, je suis quelqu'un du terroir, de terrain, je ne sais pas faire même si je peux admettre qu'il a pu y avoir du gaspillage tel que l'on nous l'a dit. Je trouve que c'est compliqué à expliquer sur nos territoires.

Il y a plusieurs aspects qui me gênent. D'abord, le fameux plafond mordant est une invention formidable. Cependant, il faudra signaler à ceux qui ont inventé cela des disparités énormes en matière de taux de redevance. C'est incohérent au niveau national.

Aujourd'hui, je pense qu'il faut donner à certains territoires des possibilités d'augmenter certaines redevances pour avoir plus de moyens pour agir. Nous savons qu'il existe des territoires avec des objectifs de bon état écologique qui vont être compliqués, voire impossibles à atteindre. Nous verrons en 2027 quelles seront les conséquences sur ces territoires.

Pour moi, le plafond mordant est une bêtise, ou alors, il doit être adapté aux taux de redevance mis en place par rapport à des taux plafonds. C'est primordial de donner un peu de souplesse à ces territoires qui peuvent le faire.

Ensuite, je ne veux pas passer sous silence le fait que comme nous avons eu moins de moyens, il a fallu baisser les taux d'aide de dix points sur l'ensemble des actions, ce qui n'est pas sans conséquence pour beaucoup de collectivités. Il va falloir trouver cet argent qui manque. Ce n'est pas évident à expliquer à mes collègues du territoire que nous mettons moins d'argent sur des points cruciaux.

Puis, nous sommes obligés de procéder à une plus grande sélectivité. Il va y avoir des territoires à plusieurs vitesses. La loi GEMAPI s'applique. Certains territoires auront un peu plus de moyens que d'autres. Nous avons des territoires ruraux qui ont parfois des difficultés à boucler leur budget. Certains territoires risquent de continuer leur gaspillage tandis que d'autres vont être obligés tellement de recentrer qu'ils ne vont même pas pouvoir mener des actions qui sont primordiales pour le bon état.

Je rappellerais que nous avons 60 M€ de moins à distribuer par an. On se félicite d'avoir récupéré 42,5 M€, dont 20,4 M€ sont déjà pré-fléchés. Ce n'est quand même pas grand-chose. J'ai travaillé sur ce programme. J'espère que cela va satisfaire l'ensemble des membres du conseil d'administration.

M. FRECHET :

J'évoquerais trois petits points en tant que président d'un EPTB. Le premier point, c'est à la page 50 dans les partenariats, il est noté que « les conseillers régionaux, les conseillers départementaux et les EPTB peuvent assurer un rôle en matière d'assistance technique ». C'est bien spécifié. Par contre, à la page suivante, dans les partenariats concernés, on retrouve bien les régions et les départements – on retrouve même les structures intercommunales – mais on ne retrouve plus les EPTB. J'aimerais bien en connaître la raison. Comme ils ne sont pas marqués, cela nous inquiète. Nous craignons de ne pas pouvoir émarger là-dessus et travailler avec vous.

Le deuxième point porte sur les zones d'expansion de crues (ZEC), pages 25-26, qui constituent un sujet majeur pour nous. Je trouve que la limitation du périmètre d'intervention de l'agence a sa logique. Toutefois, nous pensons qu'il y a une incohérence entre l'objectif et les modalités prévues. L'objectif est de « préserver et rendre fonctionnel les champs d'expansion de crues ». Or, les modalités qui ne concernent actuellement qu'une toute petite partie du sujet sont très restrictives et doivent être considérablement revues et élargies. Si l'agence de l'eau se limitait à ces modalités, l'objectif 5 de « préserver et rendre fonctionnels les champs d'expansion de crue » serait atteint difficilement.

Enfin, concernant les financements de ces ZEC, on dit qu'il faut absolument que ce soit dans le cadre de contrats territoriaux. Je pense que c'est un peu restrictif parce qu'il y a une échelle opérationnelle qui peut être beaucoup plus large.

Le troisième point concerne l'éligibilité des dépenses pour les Sage et les contrats territoriaux. A la lecture des fiches-actions, on relève que les missions d'encadrement ne sont plus éligibles. C'est un peu dommage au regard d'un véritable effort de mutualisation. D'ailleurs, nous avons constaté concrètement les résultats qui sont quand même très intéressants. Dans ce cas, je trouve que c'est un peu restrictif également.

En tant que président de syndicat de l'eau, je remarque que le sujet de la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement essentiellement unitaires est bien noté mais aucun financement n'est mentionné. Je trouve cela un petit peu dommage. A la page 60, dans le chapitre sur les pollutions, on dit bien que des événements pluvieux et intenses peuvent survenir. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, je dis que je n'ai pas trouvé. Vous connaissez mon attachement à ce sujet.

M. DORON :

Je vais préciser mon propos concernant le fait que l'on restreigne le financement de l'animation et du fonctionnement vers les collectivités territoriales uniquement, notamment à la suite de l'évolution de la compétence GEMAPI et de la loi NOTRe. Aujourd'hui, nous avons des structures du type ASTER et autres qui ne sont pas sous compétences départementales. C'est pour cela que je voulais revenir sur cette question. De fait, on écarte le financement en direction des structures associatives, ce qui est particulièrement préjudiciable par rapport au retour d'expérience que nous avons dans ce domaine et à l'émergence des programmes que l'on a portés et que l'on porte toujours dans ces territoires.

M. ORVAIN :

C'est plus une intervention transversale. Je voudrais d'abord commencer par féliciter tout le travail que nous avons fait depuis plusieurs mois. C'est un énorme travail. Ce n'est pas un consensus mais un résultat de véritables discussions. Ma remarque va plus porter sur ce qui change effectivement entre le 10^e et le 11^e programme et la « saveur » de ce 11^e programme.

Je vais prendre trois exemples directs et indirects. M. Gutton évoquait tout à l'heure les engagements que nous prenons en matière de CTMA (contrat territorial milieux aquatiques), de bio ou de MAE au titre des pollutions d'origine agricole. Ce sont des financements et des actions que nous mettons en œuvre pour résoudre une problématique. Or, quand on regarde le document dans son ensemble, on ne constate pas que nous y mettons une priorité particulière. Si je prends

l'engagement sur les zones humides et les eaux pluviales, il me semble qu'il existe des pratiques et des actions intéressantes dans le 11^e programme. Toutefois, cela ne ressort pas en tant que tel dans un chapitre qui regroupe ces sujets.

Un deuxième point porte sur le manque d'eau. Aujourd'hui, il y a un territoire à cheval entre les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne en Limousin où il n'y a plus d'eau sur cinq communes. Ce sont les camions-citernes des pompiers qui transfèrent de l'eau pour les cinq communes. Ainsi, les déficits d'eau s'accumulent sur les territoires. Il me semble essentiel de communiquer sur la solidarité territoriale en la matière.

Un troisième exemple porte sur la méthanisation. S'agit-il de continuer sur des voies humides ou faut-il aller sur des voies sèches ? Parce qu'il y a un enjeu qui ne concerne pas uniquement le retraitement des déchets mais aussi l'eau nécessaire pour retraiter ces déchets.

Aujourd'hui, pour moi, ce qui est important dans ce 11^e programme, ce sont deux aspects : la transversalité et la solidarité. Plutôt que de nous plaindre de ces histoires de budget, de devoir faire mieux et plus avec moins, toutes ces questions que nous nous sommes posées ces derniers mois, nous pourrions plutôt orienter la priorité du 11^e programme sur la solidarité territoriale, sur l'objectif de couvrir tout le territoire, sur l'action et la solidarité avec la biodiversité, sur les zones rurales à revitaliser, sur l'engagement de continuer sur l'ANC, sur le littoral... C'est une solidarité dont nous avons tous discuté, qui ressort dans chaque point mais qui n'est pas définie en tant que tel.

Ensuite, nous avons la transversalité. L'engagement sur les CTMA, le bio, les MAE, les Sage devrait permettre que dans chacun de ces territoires, cette complémentarité, cette solidarité et cette transversalité soient travaillées. Puis, à travers ces contrats, l'agence de l'eau va-t-elle jusqu'au bout en termes de mise en œuvre, c'est-à-dire vers une meilleure qualité de l'eau pour tous ?

Je ne sais pas si je suis assez clair mais j'aimerais que l'on ressorte ce type d'engagement du 11^e programme et pas uniquement le fait que nous ayons moins de sous. Il faudrait aller de l'avant et plus loin avec ce que nous avons. Cela n'est pas marqué dans le document. Il faut avoir tout lu et avoir travaillé pour voir un peu ressortir chaque action mise en place.

M. GOUSSET :

Je vais rebondir sur le propos de mon voisin. On constate effectivement que nous avons moins de sous à mettre en œuvre pour la politique de l'eau dans ce 11^e programme. Toutefois, j'ai refait de l'archéologie. Je suis également retourné dans mes armoires et mes fameux documents « papier » pour revoir où en étaient les bilans des 9^e, 10^e et 11^e programmes. Je constate que le total des redevances a augmenté entre le 9^e qui était à 1,8 Md€, le 10^e à 2 Md€ et celui-ci à 2,1 Md€. Les prélèvements continuent à augmenter alors que les moyens d'action baissent.

Le jour du comité de bassin, je ferai un commentaire sur la position de l'industrie. Ici n'est pas l'endroit indiqué pour cela. Je ferais juste remarquer que dans les 42,5 M€ qui ont été réaffectés lors de notre dernière séance, 1,2 % seulement a été attribué à l'industrie. A peu de chose près, cela aurait été 0 %.

Globalement, nous pouvons constater que l'industrie est un peu l'oubliée de ce 11^e programme. Ce n'est pas que nous n'avons pas été présents et vigilants. Au contraire, l'industrie voit ses redevances baisser parce que les industriels ont travaillé. Ce sont les assiettes qui ont considérablement baissé de l'ordre de 50 %, donc on doit s'en féliciter.

D'un autre côté, les interventions vont chuter largement aussi. D'une part, les industriels vont avoir de moins en moins de capacité à réinvestir. D'autre part, j'ai eu l'occasion de dire à plusieurs reprises que les grosses entreprises soumises à la directive IED (relative aux émissions industrielles) ne vont bientôt plus avoir de moyens d'obtenir des aides, celles-ci étant passées de 40 % à 10 %, de 10 % à 5 %, puis à 0 %. On est en train de sortir un petit peu – il faut en avoir conscience – l'industrie de nos instances.

Mon regret, au cours de l'élaboration de ce 11^e programme, c'est de ne pas avoir réussi à faire valoir un élément qui réapparaît à la suite de l'intervention précédente de Mme Gallien. Il y a une discussion en ce moment au parlement sur la revitalisation des zones rurales. J'avais fait la demande à ce que les PME qui sont situées sur ces zones bénéficient également d'un bonus d'aide de l'agence de l'eau. Il me semble que la revitalisation de ces territoires ruraux ne passera

pas seulement par l'amélioration des conditions d'approvisionnement et de traitement des effluents et des eaux domestiques mais également par celle des activités économiques, notamment industrielles. Je pense avoir été trop précurseur en faisant cette proposition. J'espère que cet aspect ressortira des débats qui auront lieu à l'Assemblée nationale.

M. HERVOUET :

J'ai bien noté, concernant les fiches-actions, qu'il restait encore quelques jours pour pouvoir intervenir sur le sujet. Par contre, en lisant le pendant dans le document-cadre, je constate qu'un point pourrait être bloquant pour l'intervention conjointe du Conservatoire du littoral et de l'agence de l'eau. En la matière, je m'appuie sur un des trois points développés par M. Fréchet qui concernait notamment les contrats territoriaux.

En même temps, pour répondre aux propos de Mme Gallien à propos de la lisibilité, de la simplification et surtout de l'importance de la réactivité dans les territoires, il s'agirait d'ouvrir l'intervention conjointe au-delà du cadre proposé par les contrats territoriaux, surtout quand on a, comme le Conservatoire du littoral, des outils un peu spécifiques s'agissant d'une stratégie foncière partagée par tous les acteurs. Je ne voudrais pas que la fiche-action, au moment où nous allons discuter de ce point, soit bloquée par les éléments qui sont dans le document-cadre.

M. LE BESQ :

Il a été dit à l'instant de faire toujours plus avec moins. Des réflexions sont actuellement menées relevant de la direction de l'agence de l'eau. J'aurais aimé que M. le directeur présente aux membres du conseil d'administration ces volets de la mutualisation dont on parle pour savoir demain comment l'agence sera gérée et quels seront les outils et les services mutualisés.

Mme la Présidente :

Tous ces aspects seront présentés à la suite de la discussion. Je reprends : M. Gandrieau a évoqué le fait de faire plus avec moins, le risque d'avoir des territoires à plusieurs vitesses et l'incohérence des redevances.

M. GUTTON :

M. Gandrieau a parlé du plafond mordant. Malgré mon devoir de réserve, je partage totalement le constat que ce plafond mordant nous pose beaucoup de soucis. Cela va même jusqu'à dégrader les relations que nous pouvons avoir entre bassins. C'est un outil ravageur.

En même temps, cela nous amène à nous réinterroger sur des circonstances qui ont été sédimentées au fil des années. Par exemple, que le bassin Loire-Bretagne ait toujours eu une politique de faible pression fiscale, c'est un fait. En revanche, l'agence Seine-Normandie a eu une politique très allante en matière de pression fiscale, dégageant ainsi des moyens d'intervention très importants. Le plafond mordant n'est que le révélateur des politiques menées par les différents bassins au fil des années. Ainsi, nous subissons.

Ensuite, il y a un rééquilibrage. J'en profite pour saluer le travail qui a été accompli par la tutelle et qui a été ouvert à la suite du rapport de l'IGF et du CGEDD. Il s'agissait d'un sujet extrêmement délicat. Cela a permis, quoique de façon modeste, un premier rééquilibrage. Il ne faut sans doute pas refermer le dossier. Il serait envisageable dans les années qui viennent de poursuivre dans cette voie mais en augmentant la fiscalité dans le bassin Loire-Bretagne quand d'autres pourraient la baisser.

Vous évoquez 60 M€ en moins par an. En réalité, ce qu'il faut avoir en tête, c'est que la décision du Gouvernement nous permet de maintenir nos recettes du programme antérieur.

Ce qui s'est passé, c'est que nous avons commencé un 10^e programme avec un 9^e qui avait été relativement peu dynamique, qui faisait apparaître des restes à payer faibles et un fonds de roulement élevé.

Ce que nous avons fait au cours du 10^e programme, c'est que non seulement nous avons utilisé les ressources qui nous arrivaient au cours de ces six années, mais nous avons aussi utilisé des marges de manœuvre qui n'avaient pas été mises en œuvre au cours du 9^e programme. C'est

ainsi que nous avons pu, à mi-parcours, augmenter nos taux d'intervention de dix points et avoir une programmation absolument record pendant trois ans puisque nous avons dépassé 450 M€ par an sur ces trois dernières années.

Ces 60 M€ n'ont pas disparu. En fait, nous avons eu un 9^e programme qui n'a pas été très dynamique, puis un début de 10^e programme qui l'a été relativement peu également. Cela nous a permis d'accroître notre programmation de façon sensible. Je ne regrette pas ce qui a été fait parce que tous ces crédits sont utilisés. Des opérations sont menées en ce moment sur le terrain grâce à ces financements et vont, je l'espère, nous permettre de nous rapprocher du bon état écologique.

J'estime que faire plus de sélectivité est une excellente chose. On voit bien combien c'est difficile. Je me permets de citer Mme la présidente qui parlait d'agence de l'eau « couteau suisse ». Nous avons parfois l'impression dans les discussions qu'il faudrait que l'agence soit présente sur toutes les problématiques sur tous les territoires.

Je réagis sur la question des inondations. Est-ce le métier de l'agence d'intervenir dans la lutte contre les inondations ? Si c'est le cas, il faudrait supprimer le plafond mordant et rétablir de nouvelles ressources. Nous l'avons bien vu dans cet exercice de sélectivité, l'agence ne peut pas être présente partout. Elle intervient sur le réaménagement d'un bassin versant qui va permettre de réguler les crues. Par contre, sa mission n'est pas de protéger des inondations. Il y a d'autres moyens pour le faire. On le voit d'ailleurs sur le plan Loire, l'État continue d'intervenir sur ces sujets.

Mme la Présidente :

En utilisant cette expression de « couteau suisse », je souhaitais juste exprimer que l'on attend beaucoup de l'agence. En même temps, c'est une excellente chose parce que cela montre qu'on l'estime capable de faire beaucoup de choses. Cela pourrait être un bien pour un mal si j'ose dire.

Toutefois, les questions budgétaires, qui nous ont beaucoup occupés depuis la loi de finances pour 2018, ont fait que nous nous sommes forcément réinterrogés sur les objectifs, les périmètres, les finalités et l'objet des agences depuis leur création jusqu'à aujourd'hui. Ce débat n'est pas totalement clos. Certes, la loi fixe un certain nombre de règlements. Puis, les attentes sont énormes parce que les questions à traiter sont énormes également.

Concernant les collectivités, des évolutions législatives importantes sont en cours et demandent un gros effort d'adaptation des collectivités pour se réorganiser, notamment autour de la question de l'eau. Ainsi, nous n'avons pas encore complètement abouti dans la mise en œuvre des récentes lois qui ont été adoptées en la matière. Nous parlerons de tout cela. Ce 11^e programme s'efforce de concilier beaucoup de sujets.

Je partage l'avis de M. Orvain. Nous verrons comment présenter cela différemment mais les questions de transversalité et de solidarité sont bien présentes. Cela n'apparaîtrait pas suffisamment au vu du volume du document. Il faut préciser une orientation qui est très claire. En tout cas, il y a un recentrage sur les objectifs. Cela se traduit aussi par une continuité de beaucoup d'actions qui sont certes revues mais après discussions. Ce débat va se poursuivre, notamment à travers les fiches-actions à ajuster.

Mme Schaepelynck avait aussi évoqué un financement possible par l'agence de la recherche-développement.

M. GUTTON :

Il y a, dans l'intervention de Mme Schaepelynck, un point que je partage complètement mais hors des compétences du conseil d'administration. Les consommateurs peuvent certainement attendre des produits importés la même qualité que pour les produits nationaux. Aussi, les contraintes sans doute légitimes fixées aux producteurs français devraient également être appliquées aux produits que nous importons. Ce serait l'alliance à construire entre les consommateurs et le monde agricole. C'est un beau sujet.

Concernant la recherche, le volet « recherche fondamentale » ne rentre véritablement pas dans les compétences des agences de l'eau. Cela se retrouverait au niveau national. En revanche, l'AFB utilise une partie de la redevance « pollutions diffuses » sur de la recherche appliquée. Pour

autant, nous avons une ligne « recherche et développement » qui est bien prévue dans notre programme mais qui doit être adaptée à des projets sur le territoire du bassin. C'est une ligne de partage définie avec l'ONEMA par le passé. Les dossiers nationaux doivent être traités par l'AFB tandis que les agences sont plutôt présentes sur des projets locaux adaptés aux territoires de leurs bassins. Nous accompagnons des actions en la matière.

De façon générale, il faut que nous ayons des programmes qui soient plus agiles que par le passé. Il faudrait adapter nos programmes plus souvent. Nous avons un moment de révision de l'ensemble du programme à mi-parcours. A cette occasion, nous refaisons le point sur l'ensemble des questions, les redevances, les actions, etc. Désormais, nous vous proposons de faire le bilan chaque année. S'il faut adapter le programme parce qu'il apparaît des attentes ou des réglementations nouvelles, nous les intégrerions dans le 11^e programme en cours de route. En réalité, nous l'avons fait par le passé, notamment avec Ecophyto au cours du 10^e programme. En l'occurrence, nous vous suggérons d'institutionnaliser la pratique dans des révisions plus régulières.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Le débat existe en ce moment au sein du conseil d'administration de l'AFB de ne pas aller sur de la recherche fondamentale et rester dans les missions de l'établissement. Les limites sont dans la coordination de l'ensemble des opérateurs et établissements publics qui interviennent dans le champ de la recherche appliquée. A ce sujet, lors de la dernière commission des interventions de l'AFB, le ministère de l'Agriculture a rappelé qu'il existait des instituts techniques et différentes sources de financement. Il a invité l'AFB à veiller à ne pas marcher sur les platebandes de ces établissements dans ce domaine de la recherche appliquée. Le sujet est bien intégré par l'AFB qui doit prendre garde à ne pas financer à la place de ceux qui ont mandat pour le faire sur certaines actions.

Mme la Présidente :

M. Fréchet, en tant que représentant d'EPTB d'une part, a posé des questions très précises sur l'éligibilité des établissements de bassin à un certain nombre de dispositifs. Il a rappelé, concernant les zones d'expansion des crues, que seuls les contrats territoriaux sont éligibles. Il y avait eu aussi la question des fiches-actions. Nous verrons comment elles s'ajustent peu à peu avant le vote définitif.

D'autre part, il a posé une autre question en tant que représentant d'un syndicat des eaux pluviales concernant les financements.

M. GUTTON :

Il n'y a pas de souci concernant la place des EPTB, les EPTB font bien partie des cibles. Nous en reparlerons sur des sujets de sur-redevance. Clairement, les EPTB sont des structures auxquelles les agences de l'eau sont tout à fait attachées. Les missions sont partagées, cela ne fait aucun doute. M. Taufflieb reviendra tout à l'heure sur les auditions qui ont eu lieu dans le groupe de travail. Il faudrait encore resserrer les relations entre les agences de l'eau et les EPTB dans un partenariat qu'il faut d'ailleurs reconstruire à l'aube de ce 11^e programme : comment les EPTB vont-ils porter les orientations du 11^e programme sur leur territoire ? Avec quels financements ? Nous sommes véritablement au cœur du sujet.

A propos du pluvial, il n'y a pas de doute non plus. C'est pour moi un axe majeur du 11^e programme. Nous passons de sujets classiques « assainissement » vers des sujets de gestion des eaux pluviales. Les actions que mène aujourd'hui la Roannaise de l'eau, mais d'autres sur le bassin, sont exemplaires et doivent être multipliées. D'ailleurs, un des points sur lesquels les Assises de l'eau ont insisté, c'est qu'il faut que nous sachions beaucoup mieux traiter ces eaux pluviales, les écarter des réseaux d'assainissement et limiter la pollution du milieu par temps de pluie.

Mme la Présidente :

M. Doron a reposé légitimement sa question sur l'éligibilité des associations aux financements.

M. GUTTON :

Sandrine Reverchon me rappelle qu'il existe une fiche « assistance technique ». C'est dans cette fiche que les associations peuvent être également accompagnées.

Mme la Présidente :

J'ai répondu en partie à M. Orvain mais il s'agirait d'une question d'appréciation globale du document, de présentation, de visibilité globale et de lisibilité.

M. GUTTON :

Nous n'allons pas revenir sur toute l'architecture du document. La présidente proposait tout à l'heure que nous puissions, dans un éditorial ou une présentation signée par la présidente du conseil d'administration, mettre en avant des sujets que nous retrouvons heureusement largement dans le document. C'est assez compliqué de vouloir mettre en avant trop de choses parce qu'à la fin, cela donne une sorte de maillage moins lisible.

En effet, cette notion de transversalité, cette gestion globale de l'eau ne ressort pas complètement. En fait, on parle de petit cycle et de grand cycle de l'eau. Il faut sans doute arrêter. C'est le cycle de l'eau. C'est l'ensemble de la gestion de l'eau. D'ailleurs, c'est la gestion intégrée de la ressource en eau qui est présentée au plan international. Nous pouvons effectivement reprendre cette transversalité globale.

Puis, la solidarité ressort très nettement du 11^e programme. Je propose que nous mettions beaucoup plus en avant la solidarité des territoires dans un éditorial de présentation du programme. Je pense que c'est tout à fait possible.

Mme la Présidente :

Je souligne l'importance des questions de présentation et d'information à l'intention des acteurs concernés mais aussi du grand public, nos concitoyens. Il faudra être très pertinent à ce sujet et communiquer à l'égard de tous les acteurs. Ce n'est pas toujours évident pour un élu local qui n'est pas dans toutes ces instances de se retrouver dans ces questions d'éligibilité. Nous avons un gros travail à faire de ce point de vue.

J'ai noté aussi votre souci d'identifier ce qui change entre le 10^e et le 11^e programme. C'est aussi un aspect important. Il faut que l'on soit clair sur l'évolution, pas seulement financière et budgétaire mais surtout sur ce que cela induit en termes de conduite du 11^e programme, en conformité avec les objectifs du Sdage et de la DCE en matière de qualité de l'eau en général et de son accès.

M. Gousset a exprimé une forme de déception. Il a même évoqué un sentiment d'oubli de l'industrie. Je ne suis pas certaine que cela aille jusque-là. Nous pouvons répondre sur les différents dispositifs. Des efforts ont également été faits dans ce domaine. Vous déplorez que vous n'ayez qu'une partie de la petite rallonge. En même temps, vous avez souligné le travail accompli par les industriels sur toute une série de sujets.

M. GUTTON :

J'espère que les propositions que nous ferons sur l'atterrissage du 10^e programme satisferont M. Gousset. Nous allons proposer de redéployer des financements pour répondre aux dossiers de l'industrie et ne pas en laisser sur le bord de la route. Si nous faisons le bilan du 10^e programme, la ligne « industrie » a été redotée en cours de route et les projets ont été accompagnés.

Mme la Présidente :

Nous parlerons tout à l'heure de toutes les opérations prévues dans le 10^e programme, notamment en termes de mise en œuvre, de financement et de transition entre les deux programmes.

M. Hervouet a évoqué les fiches-actions.

M. GUTTON :

Nous avons été interpellés par la directrice du Conservatoire du littoral. Nous lui avons d'ailleurs répondu. J'attire l'attention sur le sujet suivant. Clairement, il y a un partenariat tout à fait étroit entre les agences de l'eau et le Conservatoire du littoral, qui a d'ailleurs amené l'Inspection générale des finances à s'interroger dans son rapport sur les opérateurs de l'eau et de la biodiversité sur le fait qu'un établissement public finançait un autre qui, lui-même, avait des ressources dédiées. Certains peuvent se poser la question.

Pour autant, nous n'avons pas prévu de remettre en cause nos partenariats avec le Conservatoire du littoral. Nous avons aujourd'hui construit une politique de contrats territoriaux qui couvre les trois quarts du bassin Loire-Bretagne. D'ailleurs, la construction de cette politique territoriale sera un élément très fort dans le bilan du 10^e programme. Les agences de l'eau sont des outils d'accompagnement véritablement au service des territoires, de leur accompagnement et de leur développement. Il faut que le Conservatoire du littoral s'intègre dans ces politiques territoriales. Il existe des objectifs locaux. C'est la transversalité que M. Orvain rappelait tout à l'heure.

Globalement, le bilan du 10^e programme montrera que l'agence de l'eau a financé bien au-delà du contrat d'objectifs en matière d'acquisition et de remise en état des zones humides. Il y a eu un bilan extrêmement positif. Il s'agit d'un ajustement de nos politiques qu'il faut que le Conservatoire accepte de son côté, comme tous les acteurs du bassin vont l'accepter.

Mme MORAGUEZ :

Je propose d'attendre les conclusions de l'évaluation de la politique foncière de l'agence de l'eau avant d'avoir un débat, puis de décider de fermer la porte ou de la laisser ouverte en fonction des résultats des discussions, par exemple au moment des derniers échanges sur les fiches-actions. C'était juste une suggestion, cette évaluation arrivant dans un calendrier un peu serré par rapport au 11^e programme.

M. GUTTON :

Je propose de ne pas revenir sur le document-cadre qui a été voté par la commission Programme à l'unanimité. Par ailleurs, nous avons déjà essayé d'intégrer l'essentiel des résultats intermédiaires de l'évaluation de la politique foncière. Pour autant, s'il apparaît nécessaire sur telle ou telle politique d'ajuster, nous viendrons devant la commission Programme, le conseil d'administration, le comité de bassin et nous ferons des ajustements. Je pense que c'est le plus sage. Ce n'est pas la peine de réécrire.

Mme ANTON :

J'interviens en réaction aux propos de M. Gutton. En l'occurrence, je prends ma casquette de présidente de la CIPL. Je ne suis pas sûre d'avoir très bien compris ses propos. On parlait tout à l'heure de transversalité à laquelle j'adhère totalement. Dans un contexte de dérèglement climatique avec une montée des eaux, il y aura certainement plus de crues marines ou fluviales. Il y a aussi le volet de l'inondation par ruissellement et par remontée de nappe.

Je voulais savoir s'il y aurait un désengagement progressif de l'agence dans l'accompagnement des schémas directeurs des eaux pluviales ou des zones d'écoulement des crues. Puis, tout ce qui est SLGRI et PAPI est pris en charge par le fonds Barnier qui est également en ligne de mire de Bercy. En plus, il y a de l'argent à gagner. Je voulais quelques éclaircissements, sachant que cette partie est bien prise en compte dans les contrats territoriaux maintenant. Je voulais juste être rassurée.

M. GUTTON :

Je renvoie à la lecture des pages 50 et 51. Ce document est vraiment très bien rédigé. Les rédacteurs ont pesé tous les termes. Certes, la place des agences de l'eau constitue un véritable débat, d'autant que les positions ne sont pas forcément exactement les mêmes dans tous les bassins, notamment en fonction des moyens. L'agence de l'eau Seine-Normandie est assez engagée sur les questions d'inondation, ce qui lui est permis par son budget qui est, je le rappelle, de 800 M€ par an.

En l'occurrence, c'est écrit. L'objectif 5 détermine bien où se retrouvent les rôles respectifs des agences de l'eau et de l'État. Cela fonctionne dans le plan Loire où chacun se trouve à sa place. La conviction des agences de l'eau, c'est que tout le travail qui est accompli dans une logique de transversalité dans les bassins versants aura un impact positif en matière de régulation des crues. C'est la résilience des territoires. Il s'agit d'un sujet sur lequel l'EPL a travaillé et continue à travailler. C'est un travail de fond. Cette logique pourrait apparaître dans le changement climatique. Un cours d'eau qui a retrouvé toutes ses fonctionnalités sera en capacité à mieux encaisser des événements climatiques plus marqués.

Le travail effectué sur les zones humides vise à favoriser le stockage et la restitution d'eau. En Bretagne ou en Normandie, l'action menée sur le bocage permet de ralentir les ruissellements, donc l'arrivée de l'eau dans les milieux urbanisés. Il en est de même du travail sur les eaux pluviales qui facilite l'infiltration plutôt que d'évacuer très rapidement les eaux dans les tuyaux et dans les cours d'eau canalisés. C'est un travail d'ingénierie environnementale et écologique beaucoup plus fin que ce qui peut se faire par ailleurs, par exemple sur le fonds Barnier.

Mme la Présidente :

Je propose que nous puissions aborder en quelques mots le processus de mutualisation des agences.

M. GUTTON :

Nous avons un schéma d'emploi assez sévère puisque nous perdons 12,5 % des effectifs en cinq ans. Ce sont des éléments que nous devons intégrer dans la gestion des établissements que sont les agences de l'eau.

Par ailleurs, le fait d'avoir un 11^e programme plus sélectif va permettre d'alléger la charge administrative pour les services et d'ajuster les effectifs. Par contre, cela ne va pas nous permettre de répondre à la totalité de la baisse d'effectif annoncée par le Gouvernement.

Les agences de l'eau, sous l'instruction de la direction de l'eau et de la biodiversité, ont engagé un travail de mutualisation plus poussé. En effet, il existe déjà un certain nombre de sujets de mutualisation en interagences.

En l'occurrence, nous changeons de braquet. Nous avons lancé, à six, un travail d'études par le cabinet Ernst & Young de mise à plat de tout ce que nous mettons en œuvre en matière de mutualisation pour identifier ce qui marchait, ce qui ne marchait pas et pourquoi cela ne marchait pas. A partir de cela, nous nous engageons aujourd'hui dans un plan d'action qui a été validé par le directeur de l'eau et de la biodiversité qui va nous amener à des mutualisations plus approfondies.

Je prends l'exemple le plus intégrateur qui est la création d'une direction des systèmes d'information commune aux six agences de l'eau. Aujourd'hui, chaque agence développe ses propres outils même si nous avons quelques outils communs, dont le système d'information des redevances qui s'appelle Aramis. L'agence de l'eau Seine-Normandie vient de nous rejoindre. Le dispositif se généralise. Tous nos systèmes d'information ont vocation à être communs et gérés par une direction unique des systèmes d'information.

Puis, nous nous engageons dans la création d'un certain nombre de services partagés en matière de gestion des ressources humaines. L'idée est d'avoir une structure commune qui suivra les questions de ressources humaines pour l'ensemble des 1.600 agents des agences de l'eau.

Nous avons actuellement six agences comptables. Nous souhaitons aller, avec l'appui de la DGFIP, sur un groupement comptable unique pour l'ensemble des six agences de l'eau.

L'idée, c'est de regrouper tout ce qui est fonction support qui ne relève pas de la dimension « bassin » de notre action de façon à être plus efficient. Nous envisageons d'ouvrir d'autres sujets. Philippe Gouteyron, notre directeur de l'évaluation et de la planification, va piloter un travail de rapprochement des dispositifs de surveillance de la qualité de l'eau, mais également, de tous les marchés de surveillance qui représentent des montants financiers tout à fait conséquents où des économies peuvent être également réalisées. Nous allons nous engager dans cette voie au-delà de ce que nous faisons déjà en partie.

De la même façon, les agences de l'eau souhaitent être plus présentes sur la scène nationale en matière de communication en s'appuyant sur les commissions Communication. Nous avons également des pratiques à rapprocher en termes de gestion des aides à l'international. A six, nous pèserions suffisamment pour devenir un interlocuteur plus direct de l'AFD sur ces sujets.

Ainsi, c'est toute une série de chantiers qui s'ouvre mais avec un objectif de déboucher rapidement sur des résultats. Un préfigurateur a d'ores et déjà été désigné en la personne du DSI de l'agence de l'eau Seine-Normandie qui a vocation à piloter, dans un maximum de trois ans, une direction commune des systèmes d'information. C'est la réponse des agences de l'eau à l'Action publique 2022, le programme de réforme de l'État engagé par le Gouvernement. Il est clair qu'avec des baisses d'effectif comme celles-ci, de toute façon, nous ne pouvions pas imaginer rester dans les organisations d'hier.

M. TAUFFLIEB :

Je pense aussi aux collègues qui n'ont pas suivi toute la préparation du 11^e programme. Le fond, nous n'y touchons pas. Nous l'avons voté en l'état. En revanche, il y a effectivement des efforts de présentation à faire sur la forme. Nous le rappelons souvent au regard de documents de planification assez costauds. Nous demandons tous, y compris les collègues d'autres commissions, des efforts de simplification et de présentation dans la lecture même de ces documents, particulièrement sur ce type de document qui engage les acteurs territoriaux dans des actions concrètes. Il faudrait insister sur les différences, les axes, etc. rappelés par M. Orvain pour avoir une lecture facile. Les documents que nous recevons contiennent souvent des expressions difficiles que nous devons assimiler.

Mme la Présidente :

Je propose à tous les services de communication de l'agence et des commissions à travailler très concrètement le sujet pour avoir des documents lisibles, accessibles et valorisés après cette adoption.

M. ROUSSEAU :

Quand ces documents de programme, de Sdage ou d'état des lieux sont votés, on se dit que c'est terminé et que d'autres vont s'occuper, c'est-à-dire l'agence. Or, au bout d'un certain temps, nous nous rendons compte que les résultats sur le milieu ne sont pas satisfaisants malgré un travail important et intéressant. De cela naît la frustration.

La question se pose également de l'utilité de la démarche bénévole en termes d'amélioration que ce genre d'instance de conseil d'administration et de comité de bassin peut apporter. Nous avons eu l'occasion de nous interroger avec ces histoires de plafond mordant. Nous avons essayé de faire un peu de résistance à l'État ou au ministère des Finances. Nous avons gagné 40 M€, quoique ce soit un peu moins que ce que nous espérions, probablement beaucoup moins que ce qu'il faudrait pour obtenir des résultats majeurs.

Puis, au-delà des questions financières, il y a ces questions d'organisation. Le sujet de la sur-redevance notamment est compliqué à expliquer et vraisemblablement à justifier. Pourtant, c'est la loi qui l'impose. Nos actions doivent se conformer à la loi. Or, quand la loi n'est pas très performante, très compliquée ou contradictoire, nous nous mettons dans le travers de ces contradictions. Nous ne pouvons pas échapper à cela. Je ne parle même pas du directeur de l'agence pour qui c'est encore pire étant prisonnier des contradictions qui existent éventuellement dans la loi.

J'ai l'impression que nous arrivons probablement à une période, avec la mutualisation qui se met d'ailleurs en place, où il faudrait revisiter notre système comme des praticiens des agences de l'eau mais pas comme des juristes. Toutefois, l'organisation actuelle ne semble pas se prêter à ce réexamen. De temps en temps, les commentaires qui sont faits par les uns et par les autres témoignent d'un certain inconfort ou d'un manque de performance. En même temps, ce problème n'est pas prévu dans le contexte des établissements publics que sont les agences de l'eau.

Un acte de liberté est en train de s'organiser à Lyon pour le 15 novembre par les comités de bassin. C'est assez salutaire comme action. Ce serait le début d'une grande marche nécessaire. En tant que praticiens, nous sommes à la tête d'un vécu et d'une connaissance qui pourraient à

mon sens aider à réformer notre système. Les commentaires des uns et des autres sont souvent justifiés. Il s'agit maintenant de voir comment on peut faire la révolution.

Mme la Présidente :

Cela montre que la mutualisation ne porte pas uniquement sur les questions d'administration et de finances dans un souci d'économie mais aussi beaucoup plus profondément en termes de dialogue entre les comités de bassin et les conseils d'administration pour faire des suggestions d'amélioration du système.

Il y a eu l'an dernier un peu de frayeur – c'est un euphémisme – sur les aspects budgétaires. Cela a effectivement permis de se réinterroger sur les missions et l'utilité de l'agence. Nous pouvons aller plus loin. Les agences de l'eau ont fait leurs preuves. Nous voyons aussi aujourd'hui les limites. Cependant, il faut faire très attention à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous avons besoin de préserver un outil qui fonctionne et dont on attend beaucoup. En même temps, nous devons œuvrer à ce qu'il s'améliore sans cesse et qu'il corresponde au mieux aux enjeux de l'intérêt général, qui sont d'ailleurs nouveaux et qui se posent aujourd'hui, puis aux enjeux de toutes les collectivités, usagers ou autres qui légitimement attendent un certain nombre de soutiens dans leurs opérations. Je pense que le dialogue inter-comités de bassin ou inter-conseils d'administration peut être très intéressant à ce titre. Ce serait un horizon à découvrir.

Mme GALLIEN :

Je souhaite rebondir sur les propos de M. Gousset. Je suis présidente de Sage. Nous sommes en train de monter un petit film sur les bonnes pratiques. Dans ce film, nous avons un industriel formidable en Haute-Loire qui utilise beaucoup d'eau mais à très bon escient. En effet, il a inventé un système pour n'utiliser que la ressource minimum. Nous allons essayer de diffuser auprès du grand public toutes les bonnes pratiques qui existent déjà sur notre territoire.

Vous êtes bien sur le territoire et continuerez à y rester. J'ai l'impression que vous ressentez une espèce de frustration. L'industrie est présente partout sur le territoire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Vous avez rappelé que les industriels consommaient de moins en moins, avaient fait des efforts et c'est vrai, il faut le reconnaître. Il faut le dire également de tous les autres acteurs autour de la table. Il est absolument nécessaire de diffuser ces bonnes pratiques de manière très large, y compris aux simples citoyens que nous sommes.

Je rejoins les propos de M. Orvain qui demande quelle « saveur » nous allons donner à ce 11^e programme. Aujourd'hui, il existe une tendance en France et dans d'autres pays à considérer que l'environnement, c'est aussi l'humain. Nous sommes également responsables de nous-mêmes. Il suffit de tendre l'oreille pour constater que cette réflexion est déjà présente dans la conscience collective de nos concitoyens.

Il s'agit maintenant de faire en sorte que nous puissions, après le 11^e programme, léguer dans un état meilleur ce territoire magnifique qu'est le bassin Loire-Bretagne, qui est vaste et sur lequel intervient un grand nombre d'acteurs. Certes, ce document de programme peut sembler imbuvable. Nous en sommes tous d'accord. Toutefois, il faut que cela devienne une force. Je ne sais pas si nous allons faire la révolution. En tout cas, nous sommes tous engagés pour cela. Nous avons un devoir de réussite important conformément aux attentes des citoyens. Je me permets de le dire en tant qu'élue également.

Mme la Présidente :

Cela me paraît être une excellente conclusion provisoire parce que le débat se poursuit. Ce document malgré tout est bien fait et recèle beaucoup de précisions. Il n'est pas complètement imbuvable pour ne pas être voté. Nous parlons bien de présentation et de lisibilité pour nos concitoyens.

M. GUTTON :

La présidente a rappelé tout à l'heure qu'il pouvait subsister quelques coquilles. Il y a une articulation à trouver avec les modifications des fiches-actions. Je suis un peu gêné, après avoir

entendu M. Rousseau parler de révolution, d'évoquer de façon un peu basique quelques petites modifications.

A la page 78, il faut ajouter « prioritairement », qui se trouve dans le texte au-dessus mais pas dans le tableau.

Ensuite, on parlait d'un « minima de préférence d'envergure régionale ». Cela voulait dire qu'en dessous de la Région, rien n'existait. Il est proposé de mettre « de préférence d'envergure régionale », ce qui permet d'accompagner des projets infrarégionaux.

Puis, nous nous sommes rendu compte qu'en matière de sensibilisation, nous parlions du Sdage mais pas des priorités du programme d'intervention. Il était un peu étonnant, dans un programme d'intervention, d'oublier que nous pouvions aussi accompagner des actions de sensibilisation aux priorités du programme lui-même. En effet, il peut y avoir des intersections entre le Sdage et le programme d'intervention quoique l'un et l'autre ne se recouvrent pas intégralement. Nous préférons donc le préciser en rajoutant cette ligne sur le programme d'intervention de l'agence.

Mme FERRY :

Si nous avons encore des demandes d'ajustement ou de rédaction sur les fiches-actions, faut-il les faire remonter très rapidement ?

M. GUTTON :

Nous aurons une réunion conjointe des commissions le 3 octobre.

Mme la Présidente :

Vous transmettez, dès que possible, tout ce qui concerne les fiches-actions de façon à ce que les commissions qui se réunissent le 3 octobre puissent examiner le sujet.

Je vous invite maintenant à vous reporter aux pages 238 et suivantes de votre document pour que nous puissions procéder au vote des trois délibérations qui concernent l'adoption du 11^e programme d'intervention.

Je sou mets au vote la première délibération concernant les redevances à la page 238. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Projet de 11^e programme d'intervention 2019-2024 – Redevances.*
- ***Adoptée à l'unanimité.***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-96 du 20 septembre 2018.

Mme la Présidente :

Je sou mets au vote la deuxième délibération page 275 concernant les interventions. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Projet de 11^e programme d'intervention 2019-2024 – Interventions.*
- ***Adoptée à l'unanimité.***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-97 du 20 septembre 2018.

Mme la Présidente :

La troisième délibération porte sur la saisine du comité de bassin pour avis conforme. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Adoption du 11^e programme d'intervention 2019-2024 et des redevances – Saisine du comité de bassin pour avis conforme.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-98 du 20 septembre 2018.

Mme la Présidente :

Les trois délibérations du 11^e programme d'intervention sont adoptées. Je remercie celles et ceux qui se sont investis pleinement pour arriver à ce résultat. Nous sommes tous conscients qu'il reste encore un grand nombre de sujets à régler, à discuter. Cependant, nous avons franchi un pas décisif.

N'oublions pas les fiches-actions. Il y a une réunion le 3 octobre à ce sujet. Il ne s'agit pas de reprendre tout le travail qui a été accompli. Si vous avez des précisions ou des ajustements à demander, faites-le dès que possible aux commissions concernées.

DEMANDE DE SUR-REDEVANCE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE

Point n°4 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je rappelle que le conseil d'administration avait souhaité qu'un groupe de travail explore le sujet. En effet, nous avons des difficultés à répondre à cette demande de l'établissement public territorial de bassin de la Sèvre nantaise. M. Taufflieb va nous rapporter le travail effectué par ce groupe, dont la présidence lui a été confiée, et nous soumettre une délibération.

M. TAUFFLIEB :

Vous m'avez confié par lettre du 24 juillet une mission d'éclairage des membres du conseil d'administration concernant la demande de majoration de redevance de l'EPTB de la Sèvre nantaise et plus largement sur l'organisation du territoire des EPTB. Vous aviez notamment indiqué dans votre courrier que nous devions, avec mes collègues du groupe de travail, balayer quelques problématiques qui sont rappelées dans le rapport.

Nous nous sommes réunis à deux reprises. Nous avons, le 3 septembre, étudié l'état des lieux et la structuration des établissements concernés, puis discuté avec les services de l'agence de cette organisation et de cet état des lieux. Ensuite, nous avons souhaité le 14 septembre recevoir les acteurs concernés, c'est-à-dire les EPTB représentés au comité de bassin.

Vous avez dans le rapport les éléments techniques, notamment l'analyse que nous avons faite des établissements, de leur financement, etc. Je présume que ce qui intéresse les membres du conseil d'administration aujourd'hui, ce sont les conclusions de cette analyse.

Le premier point, dans l'ordre du mandat que vous m'aviez confié dans votre courrier, Mme la présidente, porte sur les différentes modalités de financement des EPTB portant un Sage approuvé.

Les ressources disponibles identifiées pour un EPTB se composent :

- de contributions obligatoires ;
- de prêts et subventions ;
- de redevances pour service rendu ;
- d'une majoration sur le tarif des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau.

La taxe GEMAPI est une taxe affectée qui ne permet pas de financer ce qui relève par exemple de l'animation d'un Sage.

Les entretiens avec les représentants des EPTB ont permis d'illustrer la variation de la part de ces différentes ressources dans la constitution d'un budget propre à chaque structure.

Tous les EPTB nous ont fait part des difficultés à maintenir un budget cohérent avec l'ensemble des missions qu'ils ont à assumer.

La baisse des contributions de certains Départements et Régions, voire le retrait total annoncé pour certains Départements en 2020 avec la fin de la clause de compétence générale, ainsi que la baisse des taux d'aide au 11^e programme impactent fortement le budget des EPTB.

La piste de la majoration de redevance reste, dans tous les cas, l'option privilégiée pour augmenter la part d'autofinancement de leurs structures.

Le groupe de travail estime que les pistes de diversification des sources de financement possibles dont disposent les EPTB doivent être approfondies. Il existe un côté inégalitaire à cette majoration de redevance qui touche uniquement les redevances « prélèvement d'eau ». Une fiscalité locale serait plus adaptée pour augmenter les ressources propres des EPTB.

Le deuxième point porte sur les conséquences de la perception de la majoration de redevance si celle-ci entre dans le champ du plafond mordant.

C'est le point essentiel de la réflexion parce que sans cette disposition, les EPTB auraient pu largement aller dans le sens de la demande de majoration de redevance. Nous n'avons pas encore une réponse écrite de la direction de l'eau et de la biodiversité. Cependant, des échanges entre la direction générale et la DEB précisent en l'état que les éventuelles recettes de majoration de redevance entreraient dans le plafond mordant, ce qui n'est pas tout à fait en phase avec d'autres analyses juridiques qui ont été apportées au groupe de travail.

Les analyses juridiques faites par les représentants des EPTB contestent cette vision un peu rapide. Ceux-ci demandent un éclaircissement. J'entends ce que nous préconise oralement maintenant la DEB. J'entends aussi ce que nous ont rapporté les représentants des EPTB. Nous avons pour l'instant noté ces éléments.

Ainsi, nous pourrions nous retrouver devant une baisse de la capacité d'intervention de l'agence. Les enjeux s'élèvent à 7 M€ de majoration de redevance par an. Nous pourrions encaisser ce montant au nom des EPTB et le reverser à l'État s'il dépassait le plafond mordant. Nous pourrions éviter ce reversement en anticipant avec une baisse des autres redevances accompagnée d'un effort à l'intérieur de notre propre budget de 7 M€. Il nous a semblé raisonnable d'être attentif à cette indication de plafond mordant.

Concernant les conséquences en termes de modalités d'aide de l'agence dans l'hypothèse où les EPTB seraient financés par une majoration de redevance, le groupe de travail souligne la nécessaire vigilance quant à l'équité de traitement des différents porteurs de Sage approuvés, quel que soit leur statut.

Le groupe de travail considère que les modalités du projet de 11^e programme permettent d'atteindre les objectifs du bon état des masses d'eau. Aux EPTB de répondre aux modalités d'aide validées, au même titre que toutes les structures porteuses de Sage. Il n'y a pas, a priori, à modifier les modalités qui introduisent déjà une bonne part de mutualisation et de sélectivité.

La proposition portée par la présidente de l'EPTB Vilaine de construire un PAIC (programme d'action d'intérêt commun) avec l'agence de l'eau semble être un élément d'analyse intéressant pour les membres du groupe. Cela permet de contractualiser avec l'ensemble des partenaires territoriaux. Par conséquent, nous sommes très favorables à ce que les services de l'agence portent un intérêt à la construction de ce partenariat avec les autres collectivités engagées dans le financement des démarches territoriales.

Un quatrième point concerne l'introduction d'une nouvelle solidarité entre les acteurs du périmètre d'un Sage versus la solidarité entre les acteurs du bassin.

C'est un point presque aussi crucial que le plafond mordant, sauf que celui-ci est financé. Je souligne également la dimension humaine de ce point de solidarité. C'est la question-clé aux yeux du groupe de travail. La solidarité de bassin est le cœur de la politique d'une agence de l'eau. Cet article de loi, tel qu'il est rédigé, ne permet pas de maintenir une solidarité de bassin puisque seules les structures labellisées EPTB et seul le cadre d'un Sage approuvé permettent de mobiliser la majoration de redevance. Si celle-ci est mise en œuvre dans les conditions réglementaires actuelles, la solidarité de bassin ne peut plus être affirmée dans le cadre du

11^e programme. En l'occurrence, nous sommes interrogatifs sur cette solidarité nouvelle ou inégalitaire engagée.

Enfin, sur les possibles modalités d'organisation du territoire du bassin Loire-Bretagne en EPTB, le groupe de travail identifie un autre effet lié à cette majoration de redevance qui va générer un appel d'air pour les demandes de labellisation en EPTB de la part des structures porteuses de Sage. Nous en avons parlé lors de la dernière commission Planification le 13 septembre. Il nous a été présenté l'organisation d'une labellisation en EPTB d'un EPAGE via le préfet coordonnateur. Ce serait un appel d'air si demain nous rentrions dans ce système.

Nous proposons, dans le cadre de la mission que vous nous avez confiée, les éléments suivants :

- ne pas se positionner fermement tant qu'une analyse juridique n'est pas venue confirmer ou infirmer l'intégration de la majoration de la redevance « prélèvement » dans le plafond mordant des redevances perçues par l'agence de l'eau ;
- prolonger le travail mené en groupe restreint pour affiner la position à tenir, notamment sur la question de la solidarité de bassin et les effets induits sur les modalités d'intervention au 11^e programme (taux d'aide, critères d'éligibilité mais également ces questions de partenariat ou conventionnement particulier avec les EPTB) ; le groupe de travail souhaite, entre autres, que la phase d'audit soit poursuivie pour connaître les fonctionnements propres à chaque structure et ainsi anticiper sur les demandes possibles de levée de la majoration de redevance ;
- élargir la question aux structures porteuses de démarche de Sage pour introduire le principe de la solidarité de bassin dans le débat.

En conclusion, le groupe de travail propose au conseil d'administration de ne pas voter favorablement à la demande de l'EPTB Sèvre nantaise, non pas en s'exprimant sur le fond, mais pour s'assurer que la réponse apportée à cette sollicitation soit la plus adaptée.

Le groupe de travail propose de solliciter de nouveau l'avis du conseil d'administration en 2019 sur cette demande de majoration de la redevance « prélèvement sur la ressource en eau » sur le périmètre du Sage Sèvre nantaise lorsque l'ensemble des points précisés ci-dessus sera correctement traité.

Nous avons démarré sur un sujet qui nous a semblé au départ facile. Nous avons finalement, en tirant le fil, trouvé un certain nombre d'éléments complexes mais intéressants impliquant l'ensemble des acteurs territoriaux, des structures et engageant de manière importante la politique des aides de l'agence dans ses modalités.

Je remercie, pour finir, les services de l'agence de leur aide pendant ces deux journées de travaux, notamment Vanessa Prochasson, Thierry Pichelin et Philippe Gouteyron qui nous ont apporté une analyse précieuse.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour ce travail bien conduit. Toutes les données sont sur la table. Vous faites des propositions et des recommandations qui me paraissent tout à fait pertinentes.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Je ne suis pas venue aujourd'hui avec la réponse écrite. Comme je l'avais évoqué la dernière fois, nous avons essayé de profiter des débats préparatoires à la loi de finances pour clarifier ce point sur la majoration de redevance. La réponse que nous apporterons par écrit sera claire sur le fait que la majoration de redevance est bien comprise dans le plafond. A ce stade de l'écriture de la loi de finances, nous sommes dans cette interprétation juridique que nous allons confirmer par écrit.

M. MERY :

Je n'ai pas participé au groupe de travail mais j'ai au moins participé au conseil d'administration qui a permis de poser la question. Je lis : « ne pas se positionner sur le principe ». Je pense que tous les éléments techniques ou juridiques posés sont nécessaires pour trancher et bien comprendre les implications d'une telle demande. Toutefois, il y a une implication qui me paraît majeure.

Il est normal que les EPTB posent ce genre de question quand ils ont du mal à boucler leur budget qui dépend des actions qu'ils ont à mener. En posant cette question, ils nous rendent certainement service. Ils nous montrent que l'agence de l'eau, avec son programme et son accompagnement, est insuffisante à l'atteinte des objectifs qu'ils se fixent. Par conséquent, ils ont besoin de ressources supplémentaires.

Nous nous trouvons dans la situation de devoir répondre à la question mais également de la signaler à Mme Clermont-Brouillet pour qu'elle la remonte. Si nous ouvrons la possibilité aux EPTB de se financer de cette manière, nous stopperions la logique de solidarité et de mutuelle. De cette façon, ne pas se positionner sur le principe devient impossible.

Je vois l'agence comme une mutuelle. Il existe de la solidarité à l'échelle de tout le bassin. Nous aurions plutôt intérêt à refuser par principe, mais à l'inverse, à s'associer avec tous les EPTB pour plaider collectivement l'insuffisance des ressources que l'agence peut leur attribuer. Nous sommes dans le même bateau. Il ne faut pas qu'un refus soit interprété comme une volonté de les empêcher d'atteindre leurs objectifs. Il s'agit plutôt d'une préservation de l'ADN de l'agence. C'est cela qui a fait les heures de gloire de l'agence. C'est probablement aussi ce qui est en train de la fragiliser aujourd'hui.

M. DORON :

Je rejoins l'interlocuteur précédent sur la nécessité de se positionner sur le principe à travers un refus. Je vais évoquer un autre argument qui me paraît tout aussi important et qui rejoint l'aspect « communication » et l'aspect « perception des agences par nos concitoyens ». Cette majoration induirait de fait une augmentation de la pression fiscale qui, vis-à-vis de l'opinion publique, serait imputée à l'agence de l'eau, avec toutes les conséquences politiques que cela emporte à l'heure où l'on nous dit qu'il faut réduire la pression fiscale.

M. GANDRIEAU :

Il nous a été démontré dans le rapport la complexité de la mise en place de ces éléments. Cela paraissait déjà être une usine à gaz pour beaucoup pour en rajouter encore une couche. Nous avons compris tout de suite que c'était complexe. Cela entraînait même des coûts importants.

Nous menons, en Vendée, plusieurs actions de mutualisation et de solidarité dans le domaine de l'eau potable et des déchets. Nous avons des exemples frappants en la matière. Aussi, je préfère une augmentation des redevances globales en mutualisant et en distribuant selon nos règles de solidarité sur le bassin, avec des objectifs très clairs.

Je vais vous donner un exemple. Le Département, du jour au lendemain, a arrêté d'aider le syndicat mixte du sud, ce qui a amené l'EPCI à compenser avec la fiscalité locale. Certes, je suis clairement opposé à ce que la fiscalité locale augmente. En même temps, il faut arrêter de dire que nous allons baisser la pression fiscale, puis reporter cela sur les collectivités locales. Ce n'est pas l'agence qui va en être accusée mais l'EPCI qui a mis en place la taxe GEMAPI et qui demain, pour financer le Sage, va demander au citoyen lambda deux fois plus qu'hier. Je suis pour l'atteinte du bon état. Toutefois, il faut être clair vis-à-vis de nos citoyens.

Je prends l'exemple de l'eau potable en Vendée. Pourquoi avons-nous si peu de pertes en eau ? Pourquoi arrivons-nous à alimenter certains secteurs ? C'est parce que nous avons mutualisé sur l'ensemble du département. Le prix de l'eau était nettement supérieur à la moyenne. Depuis dix ans, cela n'a pas monté. Aujourd'hui, nous arrivons à la moyenne. Nous avons pris les moyens chez les gens parce qu'en fine, ce sont toujours les mêmes qui paient.

Je suis favorable à augmenter les redevances à hauteur raisonnable. Puis, c'est à flécher avec une véritable organisation pour optimiser la distribution. Nous perdons, en accordant une majoration de redevance à certains, cette solidarité qui pour moi est primordiale.

M. FRECHET :

Je vais reprendre mes arguments de la dernière fois. En revanche, je n'ai pas de mandat des EPTB pour intervenir. Ainsi, je parle en mon nom. Il faut rappeler que cette demande ne sort pas du chapeau, c'est issu d'une loi. Aujourd'hui, nous sommes en train de dire ici que la loi n'est pas bonne. Est-ce notre mission ? Je ne sais pas. Je n'ai jamais été parlementaire et je ne le serai

jamais. La demande est conforme au texte de loi. Je trouve que la loi qui impose de rouler à 80 km/h n'est pas bonne. Pourtant, j'ai roulé à 80 km/h ce matin en me rendant ici parce que c'est la loi. Cela me gêne un peu quand on dit que nous n'appliquons pas la loi parce qu'elle ne nous plait pas.

Concernant le plafond mordant, l'AFEPTB (Association française des établissements publics territoriaux de bassin) a une autre analyse. Ce n'est pas à notre niveau que cela va se décider. En même temps, je ne pense pas que ce soit l'argument principal. En 2011, l'EPTB Vienne avait demandé la majoration de redevance. Cela avait été refusé par le comité de bassin qui parlait de repousser, de retravailler, etc. Depuis sept ans, rien n'a bougé. Je suis d'accord avec mes collègues, il faut être clair. Nous n'allons pas faire travailler des gens alors que nous savons tous que pratiquement la majorité n'en veut pas. Ce n'est pas la peine de se cacher derrière un arbre.

Ensuite, je suis interpellé au sujet de l'équité. En effet, j'ai lu dans le document de 11^e programme qu'une somme de 800 k€ est réservée à l'établissement public du Marais poitevin.

Puis, le rapport parle d'une fiscalité locale plus adaptée. Ce n'est pas que nous n'en voulons pas mais cela n'existe pas.

Enfin, question de forme, je lis : « Le groupe de travail a convenu que les EPTB entrevus ne sont pas représentatifs de la diversité des EPTB à l'échelle de bassin ». Or, ce sont trois EPTB qui ont été choisis par le préfet de bassin justement pour leur représentativité.

Encore une fois à propos du plafond mordant, si nous ne voulons pas y aller, autant aller au bout de notre raisonnement pour ne pas faire travailler des collègues.

M. ORVAIN :

Pour moi, cette majoration de redevance ne peut pas être considérée dans le plafond mordant. La loi a mis en place les agences de l'eau qui adoptent leur stock de recettes. Nous venons de voter le nôtre. Puis, la loi a également créé des EPTB et autorise cette majoration de redevance. Toutefois, ce n'est pas à l'État qu'elle demande de lever cette taxe mais aux agences de l'eau.

Ensuite, se rajoute la loi GEMAPI qui donne aux collectivités territoriales la possibilité de prélever une taxe d'un montant maximum de 40 € par habitant à partir de 2018-2020.

Puis, les collectivités territoriales (Région, Département, agglomérations, EPCI) participent au fonctionnement des EPTB.

Aujourd'hui, ce sont les différentes sources de financement. Toutefois, elles n'ont pas le même niveau. Puis, ce n'est pas la même loi qui organise tout cela. Pourtant, nous disons tous que les EPTB ont leur pertinence sur le territoire.

Maintenant, si nous votons contre, cela revient effectivement à dire que la loi n'est pas bonne et qu'il faut la refaire. Si nous sommes favorables, cela ouvre la porte à l'inconnu. Sur le fond, 147 k€ pour l'EPTB Sèvre nantaise, par rapport au budget global des redevances, c'est epsilon. Cela irait jusqu'à 7 M€ si nous financions tous les EPTB.

En tant que président d'EPTB mais aussi en tant que représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine, je pose la question de la participation. Il y a dix EPTB sur la région Nouvelle-Aquitaine. Allons-nous participer à tous ou pas en tant que collectivité ? La réponse, c'est que nous participons à quatre EPTB sur dix parce que chaque EPTB a sa spécificité sur les territoires.

Maintenant, nous avons des Départements qui se désengagent et d'autres qui confirment leur engagement, des Régions qui s'engagent ou pas, des communautés d'agglomération qui s'engagent parce qu'il existe des enjeux sur les plans d'inondation qui nécessitent d'être travaillés plus largement que leur propre agglomération. Concernant la GEMAPI, les EPCI réfléchissent à une modélisation de leur fonctionnement sur ce sujet.

Nous sommes au carrefour de toutes ces questions. L'État doit éclaircir la situation, notamment la question financière. Ensuite, l'agence de l'eau pourra se positionner. Fondamentalement, il ne faut pas que ce soit dans le plafond mordant sinon l'agence de l'eau serait embêtée par une loi qui dit deux choses qui peuvent être contradictoires.

Mme la Présidente :

Nous ne pouvons pas botter en touche. Il faut bien se prononcer déjà en termes de principe. Nous ne pouvons pas nous cacher derrière la complexité de la mise en œuvre. Puis, il pourrait y avoir d'autres moyens à explorer que la majoration de redevance pour contractualiser avec les EPTB et les appuyer dans leurs actions. La majoration de redevance semble très difficilement praticable, outre les rejets de principe, pour pouvoir agir intelligemment avec les EPTB.

M. BOISNEAU :

M. Fréchet rappelait la contradiction de deux lois, dont l'une sort un plafond mordant et une autre autorise une majoration de redevance mais qui ne servirait pas aux EPTB à accomplir les missions qu'elles se seraient données à partir de cette majoration de redevance. La commissaire du Gouvernement peut-elle nous indiquer si cette problématique est déjà bien remontée au niveau du ministère ? Les parlementaires ont-ils été saisis pour faire le ménage ? Deux lois contradictoires, ce n'est pas très cohérent. Comment pouvons-nous procéder collectivement pour faire améliorer le dispositif d'encadrement ?

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Sous réserve de la finalisation du projet de loi de finances qui se passe dans des enceintes qui ne dépendent pas de moi, l'article demandant la modification n'y figure pas à ce stade.

M. TAUFFLIEB :

Il ne nous appartenait pas, encore moins à moi qui ne suis pas un expert de ces questions, de trancher sur l'histoire du plafond mordant. Nous avons entendu les deux analyses des acteurs concernés et de la DEB, dont acte. Attendons les écrits que nous avons demandés. Nous avons proposé de poursuivre le travail parce que l'éclairage, y compris pour les administrateurs, est important. Nous avons également demandé aux acteurs des EPTB qui sont venus ou que nous avons eus par conférence de nous envoyer les analyses elles-mêmes. Comme avec la DEB, nous attendons l'écrit pour avoir les éléments de réponse.

Deuxièmement, je ne sais pas si les lois sont contradictoires. Ce n'est pas parce qu'une possibilité existe que nous sommes obligés de lui donner suite. Autrement dit, la loi existe certes. Toutefois, elle n'est pas contraignante. Nous pouvons ne pas accepter. En tout cas, c'est ainsi que nous l'avons analysée.

Enfin, dans notre rapport, nous n'avons jamais dit que les EPTB que nous avons vus n'étaient pas représentatifs. J'ai fait préciser qu'ils n'étaient pas représentatifs de la diversité du territoire, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Nous en avons d'autres. Les petits par la taille, eux aussi, représentent des acteurs du territoire. Ils ont aussi des spécificités, des éléments. Cela pourrait être intéressant aussi de les avoir, notamment en Bretagne.

Mme la Présidente :

Nous avons une délibération qui est soumise au vote. Tout cela s'est préparé pendant l'été dans une réunion mobilisant les services et les interlocuteurs. Il y a toute une série de considérants et de rappels, puis un article unique qui dit : « Le conseil d'administration décide de ne pas donner une suite favorable à la demande déposée par l'EPTB Sèvre nantaise pour la mise en place de la majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau dans le périmètre du schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise ».

M. GUTTON :

Effectivement, la loi prévoit la possibilité de cette majoration de redevance, avec inscription dans les programmes d'intervention des agences de l'eau. C'est bien soumis à la décision du conseil d'administration de l'agence après avis conforme du comité de bassin.

Pour autant, je veux indiquer la nécessité d'aller plus loin dans la contractualisation avec les EPTB. C'est un engagement que nous pouvons prendre sur la base du travail mené par le groupe animé

par M. Taufflieb. En effet, il y a autant de situations que d'EPTB dans le bassin, du plus petit au plus grand.

Par ailleurs, l'agence avait mis en place un groupe de travail avec l'ensemble des EPTB. Nous avons évoqué cette idée de contractualisation sur la base d'une expérience intéressante qui s'est passée sur un territoire où il n'y avait pas d'EPTB. Il faut avancer sur ce sujet en déclinaison du 11^e programme.

Je veux bien prendre l'engagement pour vous, mais avec l'appui de M. Taufflieb, que nous puissions poursuivre le travail qui a été effectué pour aller vers une contractualisation adaptée et ajustée. Il s'agit de tenir compte aussi de l'engagement des acteurs locaux. En effet, si nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette situation, ce n'est pas par désengagement de l'agence de l'eau. Je n'ai pas en tête les chiffres exacts d'apports financiers de l'agence de l'eau à l'EPTB Sèvre nantaise mais c'est considérable, peut-être même supérieur à ce que nous apportons à l'EPMP. Ainsi, ce n'est pas dû à un manque de financement de l'agence de l'eau mais c'est par désengagement d'un certain nombre d'acteurs. Il faut regarder les situations au cas par cas.

Nous ne voulons pas, dans cette délibération, remettre en cause la loi. Ce serait très vite cassé devant un tribunal administratif. En revanche, il est rappelé un certain nombre de choses, notamment que les Sage sont des outils indispensables, que le programme d'intervention de l'agence va déjà très loin en termes de financement, que nous accompagnons bien plus sur Loire-Bretagne les EPTB que cela ne se fait dans d'autres bassins et que nous sommes au taux maximal en termes d'accompagnement du pilotage et de l'animation des Sage.

Le contexte budgétaire est également rappelé ainsi que le travail de sélectivité et de priorisation que nous faisons et que nous venons de voter. Puis, il est affiché l'argument repris par certains d'entre vous sur le fait que la majoration n'apporte pas plus d'argent pour la reconquête de l'eau mais constitue un déplacement de financement mutualisé sur le bassin vers un territoire donné. C'est bien le dernier frein en l'occurrence.

Il y a eu des évolutions depuis l'examen du dossier de la Vienne. De ce que je vois du résultat du groupe de travail, les conclusions auraient pu être un peu différentes s'il n'y avait pas le plafond mordant.

M. ORVAIN :

Je n'étais ni à l'agence de l'eau, ni à l'EPTB Vienne à l'époque. Néanmoins, c'est un peu la même réponse qui est donnée aujourd'hui. En 2011, l'EPTB Vienne dépose la demande qui est refusée. La réponse qui est apportée pour le 10^e programme est la même que celle que vous venez d'évoquer. Aujourd'hui, c'est l'EPTB Sèvre nantaise qui apporte le dossier et l'on répond la même chose pour le 11^e programme.

Si j'avais à m'exprimer tout de suite, je voterais défavorablement la délibération. Je demanderais plutôt quelques jours pour pouvoir prolonger le travail sur la position écrite sur la majoration de redevance, sur l'articulation des taxes que nous avons actuellement au sein de l'agence de l'eau ainsi que sur la mise en place de la majoration de redevance et de la GEMAPI dans les collectivités territoriales.

Certes, tous les EPCI ont jusqu'en 2020 pour se positionner à ce sujet. Toutefois, pour moi, cette articulation est à construire. Si nous votions favorablement cette délibération ce jour, un autre EPTB réessaierait dans six ans de réintroduire le sujet si la loi ne bougeait pas dans les lignes. Je vote non dans l'état actuel de la proposition.

M. GUTTON :

En termes de calendrier, il faudrait que la majoration de redevance soit votée et publiée avant le 30 octobre pour pouvoir s'appliquer l'année d'après. Cela n'exclut pas de revenir dans des discussions ultérieures mais pour une mise en place en 2019, il faut que le conseil d'administration ait pris position aujourd'hui.

Mme la Présidente :

Il faut répondre à l'EPTB Sèvre nantaise. Cette réponse est négative en l'état actuel des choses. Chacun votera en son âme et conscience. A mon sens, ce n'est pas incompatible avec la poursuite du travail et une autre délibération ultérieure qui ferait ressortir une doctrine un peu plus complète qu'une réponse au cas par cas. C'était d'ailleurs l'objectif fixé au groupe de travail, qui peut tout à fait continuer en ce sens. Effectivement, chaque EPTB se trouve dans des situations et des contextes assez différents. Toutefois, il s'agit d'avoir une vision plus globale.

Nous pouvons tout à fait voter cette réponse négative. Je suis en mesure de signer un courrier en ce sens à l'EPTB Sèvre nantaise en expliquant le rapport du groupe de travail, la raison de cette décision ainsi que la poursuite d'une réflexion plus large pour constituer la doctrine de l'agence sur la contractualisation, en attendant que tout le contexte réglementaire et législatif soit précisé par écrit et mis en cohérence.

Il faut soumettre au vote cette délibération. Cependant, je ne voudrais pas que l'on en tire la conclusion que nous nous arrêtons là et que nous attendons qu'un autre EPTB fasse la même demande pour faire la même réponse.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts au vote cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour et 3 voix contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-100 du 20 septembre 2018.

Mme la Présidente :

Si vous en êtes d'accord, je ferai un courrier de réponse à l'EPTB Sèvre nantaise pour expliquer les tenants et les aboutissants ainsi que le débat qui a présidé à ce vote, puis en ouvrant des perspectives pour la suite.

PRISE EN CHARGE DE L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO

Point n°3 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Le conseil d'administration avait décidé il y a deux ans, sur recommandation de Ségolène Royal, alors ministre en charge de l'écologie, de mettre en place à titre expérimental cette indemnité. Cela a été un succès. Le ministère, par un décret du 3 août 2018, prolonge cette expérimentation possible. Le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé le 14 septembre à Angers un nouveau plan vélo. Il a fait l'annonce à vélo, avec M. Béchu, maire d'Angers. D'ailleurs, il prévoit une adaptation du dispositif. Ainsi, cette expérimentation a vocation à se transformer en dispositif pérenne avec un montant de 200 € forfaitaire, ce qui en simplifiera la gestion. Pour l'instant, en l'absence de texte réglementaire à la suite des annonces du Premier ministre, nous vous proposons simplement de prolonger l'expérimentation mise en œuvre à l'agence de l'eau.

Mme ANTON :

C'est un sujet qui paraît plus léger mais qui est tout aussi important. Nous évoquons tout à l'heure la transversalité. La qualité de l'air est un enjeu majeur. D'ailleurs, hier, c'était la journée nationale de la qualité de l'air. Je voulais, à travers cette délibération, souligner l'exemplarité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de ses agents en matière de mobilité douce et active. J'ai vu que vous étiez

engagés également dans la semaine européenne de la mobilité. En matière de RSE, je tenais à vous féliciter. Il faut savoir qu'en matière d'émission de particules fines et de gaz à effets de serre, les deux plus gros contributeurs restent le trafic routier et le chauffage urbain.

M. GUTTON :

Je vous rappelle que vous avez également la possibilité, avec l'extranet, d'avoir des propositions de covoiturage.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets au vote la délibération à la page 278. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Poursuite de la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-99 du 20 septembre 2018.

Mme la Présidente :

C'est effectivement la semaine des mobilités. Il ne s'agit pas d'un sujet simplement anecdotique pour quelques personnes, c'est une véritable « vélorution » à mener.

BILAN SOCIAL 2017

Point n°5 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je passe aux derniers points de l'ordre du jour qui sont une suite d'informations importantes. Vous avez dans votre dossier les rapports concernant le bilan social 2017, le bilan de dix ans d'évaluation des politiques publiques par l'agence de l'eau et l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance. Nous souhaitons aussi dire quelques mots de la méthodologie adoptée pour la fin du 10^e programme.

M. VIDEAU :

Avant de passer au conseil d'administration, le bilan social 2017 a d'abord été présenté aux représentants du personnel devant le comité technique.

En 2017, c'est-à-dire il y a neuf mois de cela, nous étions encore en amont de tout le processus de titularisation des fonctionnaires dans le cadre de la réforme du statut des contractuels.

Le bilan social est un document obligatoire, dont le format est à la fois imposé par la réglementation puis complété par les bonnes pratiques, c'est-à-dire la demande soit des représentants du personnel, soit de la direction. Nous essayons au fil de l'année de l'enrichir, de le fiabiliser.

Le bilan social, ce sont d'abord des problématiques de pilotage d'effectif. Vous savez que nous avons des plafonds d'effectif fixés par la tutelle et qui se comptent de deux manières : en ETP et en ETPT. Le nombre d'ETP, d'une certaine manière, c'est l'ensemble des agents qui sont présents dans les effectifs au 31 décembre de l'année considérée, corrigé des éventuels temps partiels. Nous avons un objectif d'essayer de coller au maximum de ce plafond tout en restant en dessous de manière à ce que l'ensemble de nos effectifs soit reconduit par la tutelle l'année suivante. Il s'agit d'un enjeu essentiel qui ne donne pas de droit à l'erreur en termes de pilotage.

En 2017, nous avons assez optimisé les ressources qui étaient les nôtres parce que nous avons atteint 306,80 ETP. Avec un plafond à 306,87 ETP, nous avons sept centièmes d'agent derrière nous, ce qui fait sept centièmes de 1.607 heures.

En termes de réduction d'effectif, pour rester sous le plafond d'effectif en ETP, il faut régulièrement supprimer des postes.

Concernant la féminisation de l'encadrement, c'est-à-dire les directeurs, les directeurs généraux adjoints, les directeurs de département, les directeurs de délégation et les chefs de service, les femmes représentent 45 % de l'effectif au regard d'un objectif du gouvernement de 40 %. Vous pouvez constater que l'agence de l'eau est exemplaire dans ce domaine.

Puis, nous avons un début de baisse de la masse salariale. C'était la première année que cela se produisait. Pendant longtemps, le glissement vieillesse technicité faisait que bien que les effectifs diminuent, la masse salariale augmentait.

Nous avons une progression du télétravail. L'agence de l'eau a été précurseur dans ce domaine. En effet, elle a lancé le télétravail dès l'apparition du tout premier décret. Nous sommes en avance par rapport à un certain nombre d'opérateurs du ministère. En 2017, nous sommes à une trentaine d'agents en télétravail permanent, ce qui représente une progression de sept agents par rapport à l'année précédente.

En 2017, nous avons largement parlé de la mise en œuvre du projet d'établissement sur trois ans. Puis, nous avons également mené la réflexion sur la mutualisation entre les six agences, qui se poursuit d'ailleurs.

A propos des effectifs, nous avons également le plafond des ETPT (équivalents temps plein travaillés) qui intègre les dates d'arrivée et les dates de départ des agents dans l'année. Concernant ce second agrégat, ce qui n'a pas été consommé en totalité n'est pas perdu, contrairement aux ETP. Néanmoins, nous essayons d'optimiser les moyens dont nous disposons.

Le nombre d'agents constitue un troisième agrégat. Notre population au 31 décembre était de 183 femmes et 130 hommes, dont 20 fonctionnaires hommes et femmes. Les fonctionnaires en 2017 sont encore dans cette position particulière du détachement sur contrat. Ils sont en CDD de trois ans renouvelable. Cette situation va évoluer en 2018 puisqu'au 1^{er} janvier 2018, nous avons changé de paradigme. Désormais, nos fonctionnaires ont vocation à être, les uns après les autres, admis en position normale d'activité. Ainsi, ils sont affectés par leur ministère d'origine à l'agence de l'eau, ce qui change complètement la face des choses. Dorénavant il n'y aura plus la même réalité d'emploi derrière le mot « fonctionnaire ».

Il apparaît que sept agents sur dix occupent des postes de catégorie A. Cela mérite d'être signalé parce que nous avons 70 % des effectifs en catégorie A, 30 % en catégorie B et aucun en catégorie C. C'est une pyramide des grades qui est assez singulière.

Concernant les agents non permanents, nous avons 31 CDD et une quinzaine d'apprentis. Nous entretenons en permanence un vivier d'une dizaine d'apprentis, dont certains sont là pour un an et d'autres pour deux ans. La plupart sont à bac+5. Puis, nous avons également quelques BTS. Nous avons exceptionnellement un contrat unique d'insertion.

Enfin, nous avons une politique de stage assez généreuse. Nous accueillons des stagiaires qui vont de la classe de troisième (pour une semaine) au diplôme d'ingénieur (pour cinq mois). C'est très disparate.

Les effectifs des cadres dirigeants comptent :

- 16 personnes en catégorie I bis (DG, DGA, directeurs de département et de délégation), dont 6 femmes et 10 hommes ;
- 103 cadres supérieurs, dont 42 femmes et 61 hommes.

Je ne vais pas vous lire tous les chiffres. Nous avons évoqué en introduction un taux de féminisation de 45 % de l'encadrement.

La carrière des agents évolue au rythme des concours et des promotions. Je tiens d'ailleurs à préciser que le fait que le recrutement normal des agences de l'eau soit désormais celui des fonctionnaires, que les fonctionnaires soient affectés en position normale d'activité, tout cela ne représente pas pour autant un obstacle à la poursuite des carrières des agents contractuels en CDI qui, pendant encore très longtemps, vont constituer l'écrasante majorité des agents des agences de l'eau.

Les agents contractuels continuent non seulement de progresser au sein de leur catégorie de grade mais peuvent également changer de catégorie d'emploi. Ils peuvent postuler, comme par le passé, à des postes au sein de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou au sein d'autres agences de l'eau. Pour eux, rien n'a changé. Ils peuvent bénéficier d'une bonification de réduction dans l'ancienneté, de promotion à la compétence professionnelle. Ce sont des changements de grade que l'on accorde aux plus méritants de certaines catégories d'emploi, qui sont très exceptionnels.

Puis, il y a également les promotions à la suite de recrutements internes. La direction générale actuelle insiste beaucoup sur les recrutements internes qui sont, dans le contexte actuel, un moyen important de maîtrise des effectifs. Nous avons également des avancements de niveau.

Je termine avec les dépenses salariales qui sont représentées par un graphique. Ce qu'il faut retenir, c'est que 2017, c'est l'année de croisement des courbes. Les deux courbes dérivent dans le même sens. Les effectifs diminuent depuis quelques années. Puis, pour la première fois, l'effet glissement vieillesse technicité observé dans toutes les organisations a permis cette année de commencer à réduire la masse salariale. Cela a été confirmé en 2018 et pour 2019. En effet, nous sommes toujours sur des variations de la masse salariale de l'ordre de - 1 %.

La formation est très importante dans ces périodes de changement de toute notre politique générale de GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences). Nous insistons beaucoup sur la formation. Il y a eu 26 heures de formation en moyenne par ETPT, soit à peu près quatre jours par an. 97 % des agents suivent au moins une formation dans l'année. Nous y consacrons un budget de 173 k€.

En matière de conditions de travail et de risques professionnels, nous constatons un nombre des accidents du travail en baisse (quatre en 2017 contre six en 2016). Ce sont pour l'essentiel des accidents liés au trajet.

Le nombre d'heures de formation HSCT (hygiène, sécurité et conditions de travail) reste significatif. Les formations en risques psychosociaux se poursuivent parce que nous sommes sensibles à ces phénomènes. Puis, des journées de prévention « risques routiers » se sont tenues s'agissant du risque principal d'accident de trajet imputable à l'agence.

Nous avons 17 personnes qui ont leur reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (+ 3 par rapport à 2016). En 2017, nous sommes très légèrement en dessous du seuil réglementaire des 6 % en deçà duquel nous devons reverser une contribution au FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). En 2018, nous franchissons ce seuil. Notre politique n'est ni favorable, ni défavorable envers les personnes handicapées. Nous prenons les gens comme ils sont. D'ailleurs, nous avons certaines personnes qui ne déclarent pas leur handicap. Il n'y a pas de politique particulière ni dans un sens, ni dans l'autre.

Derrière le terme de « politique sociale », le périmètre est très variable. L'année précédente, j'avais présenté un point détaillé sous un aspect plus financier dans la note de présentation de l'exécution du budget 2017. Une légère inflexion a eu lieu. Il s'agit d'une dépense non maîtrisée liée essentiellement à des frais de restaurant administratif. Nous sommes en train de redresser la barre. La politique sociale, en dehors de ce phénomène, est véritablement maîtrisée. Il n'y a pas d'inflation. Je veux souligner que dans la nouvelle convention qui nous lie à l'amicale, la contribution de l'agence au budget de l'amicale est complètement indexée aux effectifs de l'agence. Cela coupe court à tous les débats.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme GALLIEN :

Combien y a-t-il d'agents en région ?

M. GUTTON :

Nous avons, dans les délégations, un peu moins de 120 personnes. Une délégation est composée en moyenne d'une vingtaine de personnes. La délégation Maine-Loire-Océan compte 33 personnes et celle de Poitiers, 17 personnes. L'effectif des délégations, pour l'instant, n'a pas

fait l'objet de réduction. En effet, notre volonté a été de maintenir les forces sur le territoire pour porter le 10^e programme révisé et pour démarrer le 11^e programme. Les 12,5 % de baisse d'effectif vont nous amener à ajuster les effectifs des délégations.

M. DORON :

Concernant le bilan social, je voulais intervenir sur la stratification de l'âge des agents, avec une vision un peu prospective sur l'avenir. Nous sommes dans un contexte de réduction des effectifs au sein des agences. Nous allons assister à un vieillissement massif de la population, avec le risque de perte de compétences, et je dirais même, d'absence de tuilage en termes de compétences et de retours d'expérience.

M. GUTTON :

Le directeur régional de l'environnement vous confirmera que c'est le même phénomène dans les services de l'Etat aujourd'hui.

Mme ANTON :

Je vais évoquer le côté positif des choses. Vous parliez d'ancienneté qui était de quinze ans. Cela dénote que les agents se sentent bien à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. La tranche d'âge suppose qu'ils ont commencé leur carrière à l'agence à 35 ans en moyenne. En l'occurrence, nous constatons que les tranches d'âge 45-49 ans et 50-54 ans sont plus élevées. Cela démontre qu'ils travaillent dans de bonnes conditions. Tout à l'heure, nous parlions de moyens financiers qui sont en baisse. Je rappelle que les moyens humains sont très importants pour faire fonctionner une agence, pour participer à l'atteinte de nos objectifs. Il ne faudrait pas perdre en qualité. Le tuilage est effectivement important au moment du renouvellement. Il faut faire attention à tout cela.

M. ROUSSEAU :

J'avais une question un peu provocatrice : au bout de combien de temps n'y aura-t-il plus d'agents à l'agence de l'eau ? L'effectif diminue tous les ans. Pour présenter cela autrement, au bout de cinquante ans, nous aurons résolu tous les problèmes, donc on n'aura plus besoin de l'agence. D'une manière plus sérieuse : avons-nous une visibilité sur ce que devrait être un nombre d'emplois à l'agence Loire-Bretagne ? Existe-t-il une limite à la baisse ?

M. GUTTON :

En réalité, les effectifs de l'agence ont été en progression régulière pendant plus de quarante ans. Les agents qui partent en retraite me racontaient qu'il y avait une centaine d'agents à l'agence de l'eau à leur arrivée. Aujourd'hui, nous sommes à plus de trois cents. Cela montre que nous avons surtout connu une phase de création de postes avec des missions renforcées.

Aujourd'hui, nous rentrons dans une baisse d'effectif qui a été assez faible ces dernières années. Cela s'accroît en 2018. Nous étions, depuis quatre ou cinq ans, à 3 ou 4 postes supprimés. Nous passons à - 8. Nous allons être sur un rythme de - 7 à - 8 dans les quatre prochaines années. C'est supportable en développant la dématérialisation, en travaillant sur la mutualisation et en fonctionnant autrement avec la simplification du programme. On y arrive. Je ne suis pas inquiet.

Mme la Présidente :

C'est une question qui touche l'ensemble des administrations qui évoluent dans le domaine de l'écologie, de l'environnement et du développement durable, auxquelles on fixe des objectifs toujours plus ambitieux, et à juste titre, mais avec des moyens humains et budgétaires que l'on a du mal à ajuster en conséquence. Nous pouvons toujours optimiser, rationaliser, coordonner, mettre en cohérence mais il reste toujours des besoins réels par rapport aux enjeux auxquels nous avons à faire face.

M. Brugière a accepté de reporter la présentation du bilan de dix ans d'évaluation des politiques publiques à l'agence de l'eau au conseil d'administration du 30 octobre.

M. GUTTON :

Concernant l'atterrissage du 10^e programme, l'exercice que font les services de l'agence, sous le regard de M. Albert, le président de la commission des aides, c'est de trouver une réponse soit à la fin du 10^e programme, soit au début du 11^e programme pour tous les dossiers déposés et complets avant l'été dernier. C'est pour rassurer les uns et les autres. Nous avons une trentaine de millions d'euros à « trouver ». Nous ferons des propositions éventuellement de transfert sur le début du 11^e programme mais à des conditions qui seraient celles du 10^e de façon à ne pas pénaliser des structures qui ont déposé des dossiers cette année. 30 M€ rapportés à 2,3 Md€, il s'agit d'un ajustement extrêmement fin.

**ELABORATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS
ET DE PERFORMANCE 2019-2024**

Point n°7 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Il s'agissait simplement de vous informer que notre contrat d'objectifs et de performance se termine. Il faut donc travailler à une nouvelle génération de contrats. Ces contrats sont extrêmement importants. Ils lient l'établissement, à travers la présidente du conseil d'administration, à la tutelle et donc au ministre. L'exercice a démarré de façon un peu décalée, bien que ce soit courant dans les contrats d'objectifs ; cela démarre rarement juste à la fin du précédent. Cela va représenter une partie de nos activités du premier semestre que de vous présenter les travaux pour que vous puissiez vous prononcer sur la prochaine version de ce contrat d'objectifs dans un contexte qui aura beaucoup bougé depuis six ans.

POINTS DIVERS

Point n°8 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous rappelle les prochaines échéances du conseil d'administration et de ses commissions :

- mercredi 3 octobre à 15h : commissions conjointes Programme/Budget et Finances du conseil d'administration et Finances et Programmation du comité de bassin (poursuite de l'examen des fiches-actions) ;
- jeudi 4 octobre à 15h : conseil d'administration à la suite du comité de bassin (adoption définitive du 11^e programme) ;
- jeudi 18 octobre à 10h : commission des aides ;
- vendredi 19 octobre à 10h : commission Budget et Finances (budget initial 2019) ;
- mardi 30 octobre à 10h : conseil d'administration ;
- mercredi 7 novembre à 10h : commission d'évaluation de la politique d'intervention ;
- mercredi 21 novembre de 10h à 16h30 : commissions conjointes Programme/Budget et Finances du conseil d'administration et Finances et Programmation du comité de bassin ;
- mercredi 28 novembre à 14h30 : conseil d'administration, à la suite de l'avis conforme du comité de bassin relatif à l'adaptation du 10^e programme ;
- jeudi 29 novembre à 10h : commissions des aides ;
- mardi 11 décembre à 10h : conseil d'administration.

Je vous remercie de votre attention et de votre contribution.

La séance est levée à 13h30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 20 septembre 2018

(à 10h00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. ALBERT Philippe		
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
A	M. BERTRAND Patrick R. par M. Vincent VAUCLIN	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
A	Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ	SIGNÉ	
P	M. BRUGIERE Marc	SIGNÉ	
P	M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume
A	Mme CHATELAIS Edith R. par Mme Claire DEVAUX-ROS	SIGNÉ	M. GRELICHE Patrice
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. FAUCHEUX Benoît		
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	
A	M. GAILLET Jean-Roch R. par Mme Murièle MILLOT	SIGNÉ	
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	M. ALBERT Philippe
A	Mme GAUTHIER Odile R. par M. Gwenaél HERVOUET	SIGNÉ	M. MORDACQ Frank
A	M. GERAULT Laurent		
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	
A	M. GRELICHE Patrice		
P	M. LE BESQ Rémi	SIGNÉ	
P	Mme LE SAULNIER Brigitte	SIGNÉ	
A	M. LUCAUD Laurent		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
A	M. MORDACQ Frank		
A	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY	SIGNÉ	
A	M. NOYAU Philippe		
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	M. FAUCHEUX Benoît
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	

A	M. VIENNE Laurent		
---	-------------------	--	--

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	31

Présents : 26
Dont représentés : 6
Pouvoirs donnés : 5
Absents : 10

Quorum 0 / 1 de 0 = 0

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
A	M. BURLOT Thierry	
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme PAILLOUX CHRISTINE	SIGNÉ
A	Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne R. par Mme Catherine PAMBRUN	SIGNÉ
P	M. PÉLICOT Joël	SIGNÉ